

TWO HUNDRED AND SEVENTY-SIXTH MEETING

Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 31 March 1948, at 2.30 p.m.

President : Mr. T. F. TSIANG (China).

Present : The representatives of the following countries : Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

41. Provisional agenda (document S/Agenda 276)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 12 March 1948 from the permanent representative of Chile to the United Nations addressed to the Secretary-General (document S/694).

42. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

43. Continuation of the discussion of the letter from the permanent representative of Chile relative to the events in Czechoslovakia

At the invitation of the President, Mr. Santa Cruz, representative of Chile, took his place at the Council table.

The system of simultaneous interpretation was adopted at this point.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*) : The discussion resulting thus far from a consideration of the Czechoslovak question, which was presented to this Council by the delegation of our country, has been of extraordinary interest. Not only has it already given a very clear picture of the facts, their origin and true meaning, but it most assuredly justifies the view that the Security Council must receive the request for an investigation that the delegation of Chile submitted on 12 March, in order to give legal status to the petition of the representative of Czechoslovakia, previously rejected by the Secretary-General. We have listened to the clear, detailed, substantiated and convincing statement by Mr. Papanek. We have heard the calm, but firm and sound opinion of the representative of the United Kingdom, the measured but accusing words of the representative of France, and the forceful and pressing queries of the representative of the United States. The Council has also heard the representative of the Union of Soviet Socialist Republics. I believe that the time has now come for us to draw certain conclusions from this discussion and to take cognizance of some of the insolent expressions and statements made by the representative of that country.

DEUX CENT SOIXANTE-SEIZIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 31 mars 1948, à 14 h. 30.

Président : M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents : Les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

41. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 276)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 12 mars 1948, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Chili aux Nations Unies (document S/694).

42. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

43. Suite de la discussion de la lettre du représentant permanent du Chili touchant les événements survenus en Tchécoslovaquie

Sur l'invitation du Président, M. Santa Cruz, représentant du Chili, prend place à la table du Conseil.

On passe alors à l'interprétation simultanée.

M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*) : Les débats qui se sont déroulés jusqu'à présent à propos de l'examen de l'affaire tchécoslovaque, affaire qui a été amenée devant le Conseil de sécurité par la délégation de mon pays, ont pris un relief d'un extraordinaire intérêt. En même temps qu'ils ont éclairci dans une large mesure les événements eux-mêmes, leur origine et leur véritable portée, ces débats nous permettent de percevoir avec une certitude absolue que le Conseil de sécurité se doit d'accueillir la demande d'enquête que la délégation du Chili a présentée le 12 de ce mois afin de conférer un caractère légal à la requête du représentant de la Tchécoslovaquie, requête que le Secrétaire général avait rejetée. Nous avons écouté l'exposé documenté, éclairé, raisonné et convaincant de M. Papanek ; nous avons entendu la déclaration pleine de sérénité, mais aussi de fermeté et de logique, du représentant du Royaume-Uni, les paroles pondérées mais accusatrices du représentant de la France et les questions énergiques et pressantes du représentant des Etats-Unis. Le Conseil a également entendu le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le moment est venu, me semble-t-il, d'avancer quelques conclusions touchant ces débats, de même qu'il est temps aussi pour nous de faire justice de quelques-unes des expressions et affirmations insolentes qui ont été formulées par ce dernier représentant.

We have now been invited by the representative of the USSR to depart from the "pattern of diplomatic language" and to undertake an "objective and impartial analysis" by calling "a spade, a spade," or, as we say in Spanish, "calling bread, bread, and wine, wine". I readily accept this invitation; all the more so since our President ruled expressly on 22 March [272nd meeting,] and implicitly on 23 March [273rd meeting] by not curbing the language of the representative of the USSR, that it "did not fall below the usual standards of language which we should like to maintain" in the Security Council to use such expressions as "shameful and unclean document" and "dirty and dishonest action" with reference to the letter on which this discussion is based, and "political adventurers ready to sell the honour and conscience of their own people" and "venal clique" as applied to the Chilean Government. The President may be sure that in my reply I shall observe the standard of language acceptable to the chair.

I make bold to say, without fear of contradiction, that our role in the various activities of the United Nations has been marked by a moderation characteristic of our country. We have tried to keep in mind the part that should be played by a country that is not one of the great Powers, especially in matters of world-wide scope or those not affecting us directly. We should not, therefore, have intervened in this question of Czechoslovakia if we had not been convinced of the dangers threatening the most fundamental principles governing human and international relations, the basic conditions of peace and the very foundations of the United Nations; nor should we have so intervened if we had not directly been victims of an action similar to and in keeping with that suffered by Czechoslovakia.

I wish to say first of all that in sponsoring the accusation of the permanent representative of Czechoslovakia we were well aware that we should bring upon ourselves the ire of the Union of Soviet Socialist Republics, and we therefore carefully weighed the step we were about to take. The Union of Soviet Socialist Republics has come to regard the United Nations merely as a great loudspeaker through which to broadcast propaganda to the whole world and as a solid platform from which to thunder forth, in safety, against democracy. A most cold-blooded cynicism has been displayed with absolute disregard for truth, elemental standards of decency, and the interests of this Organization. It was consequently logical to expect the USSR to react with surprise at a small nation venturing to remind the United Nations that the Organization had been established to defend peace in an effective manner; to intervene in the aggression of one country against another; to defend the dignity and worth of the human person, democratic forms of government, the equality of nations large and small, and respect for the obligations arising from treaties and other sources of international law. We further

Le représentant de l'URSS nous a invités ici-même à abandonner le « style diplomatique » et à nous soumettre à une « analyse objective et impartiale » en appelant « un chat un chat » ou, comme on le dit familièrement en espagnol, à « appeler le pain par son nom et le vin le vin ». J'accepte volontiers cette invitation, d'autant plus que le Président a décidé, expressément le 22 mars [272^e séance] et implicitement le 23 mars [273^e séance], en ne cherchant pas à réfréner le langage utilisé par le représentant de l'URSS, que des expressions du genre de « document honteux et malpropre », de « démarche malhonnête et malpropre » (pour désigner le document qui est à l'origine de ces débats) et du genre de « aventuriers politiques prêts à tout, disposés à vendre l'honneur et la conscience de leur propre peuple » et de « clique vénale » pour qualifier le Gouvernement chilien, ne sont pas « au-dessous du niveau habituel que nous désirons maintenir » au sein de ce Conseil. Le Président peut être sûr que je me tiendrai, au cours de ma réponse, dans les limites du style accepté par la présidence.

J'ose affirmer, sans crainte d'être contredit, que, dans les diverses manifestations de l'activité de l'Organisation des Nations Unies, nous avons agi avec la modération qui caractérise notre pays. Nous nous sommes efforcés de ne pas perdre le sentiment du rôle que doit jouer un pays qui ne compte pas au nombre des grandes Puissances et, en particulier, lorsqu'il s'est agi de problèmes d'une portée mondiale, ou de problèmes qui ne nous concernaient pas directement. Aussi nous serions-nous abstenus d'intervenir dans l'affaire tchécoslovaque si nous n'étions persuadés que cette affaire met en jeu les principes les plus fondamentaux appelés à régir la vie en commun des hommes et celle des nations, menace les conditions déterminantes de la paix et met en péril les bases primordiales sur lesquelles repose l'Organisation des Nations Unies; si, enfin, nous n'avions pas été nous-mêmes directement victimes d'agissements analogues à ceux qu'a subis la Tchécoslovaquie et qui sont bien en accord avec eux.

Je dois commencer par déclarer que, lorsque nous avons fait notre l'accusation portée par le représentant permanent de la Tchécoslovaquie, nous ne nous dissimulions pas que nous allions essuyer la colère de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et nous avons calculé à sa juste mesure la démarche que nous allions faire. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a l'habitude de ne considérer l'Organisation des Nations Unies que comme un immense porte-voix à emboucher pour répandre sa propagande dans le monde entier et comme une tribune robuste d'où elle peut se déchaîner impunément et avec le plus froid des cynismes contre le monde démocratique, au mépris le plus absolu de la vérité, des règles les plus élémentaires de la décence et des intérêts de notre Organisation. Il était logique, dans ces conditions, s'attendre à ce qu'elle réagisse avec surprise en voyant un petit pays oser rappeler aux Nations Unies que l'Organisation avait été créée pour défendre réellement la paix, pour intervenir contre l'agression d'un pays par un autre, pour défendre la dignité et le prix de la personne humaine, les formes démocratiques de gouvernement, l'égalité des nations grandes et

reminded the Organization of its obligation to intervene when a country like the Union of Soviet Socialist Republics, no matter how large and powerful it might be, violates such principles and tramples them under foot. The reaction of Hitler's Germany would have been exactly the same had any small nation dared to interrupt its quiet digestion of the Czechoslovak people by requesting the League of Nations to intervene in response to a dramatic statement by President Benes, such as that which I read to the Council at the meeting of 17 March [268th meeting].

petites et le respect des obligations qui découlent des traités et des autres sources du droit international ; et oser rappeler à l'Organisation qu'elle est dans l'obligation d'intervenir quand un pays comme l'Union des Républiques socialistes soviétiques, quelque grand et puissant qu'il soit, viole ces principes et les foule aux pieds. L'Allemagne hitlérienne eût réagi exactement de la même façon si une petite nation avait osé interrompre sa tranquille digestion du peuple tchécoslovaque, en pressant la Société des Nations d'intervenir à la suite d'un message aussi dramatique que celui du Président Bénès, que j'ai lu devant le Conseil, lors de la séance du 17 mars dernier [268^e séance].

We therefore knew that our action would seem intolerable to a brazen aggressor, unfitted by tradition and by the congenital incapacity of the régime under which it is living to maintain an appearance of democratic discussion and a democratic attitude even in this Organization. We realized that a demonstration of the charges and the alarm which they would produce in all countries would lead to a defence behind a smoke-screen of countercharges and worn and foolish accusations against other Powers. We did not, however, expect this uncontrolled outburst of crude browbeating which has only revealed, in a sudden and eloquent manner, that the weak position of the USSR must now be bolstered by insulting abuse added to the sophistic arguments customarily employed. But we are not frightened by the insulting or slanderous accusations of the representative of the USSR. Steadfast and unyielding, we shall continue with our task in order to carry out the duties which we consider incumbent upon us as a Member of the United Nations, and we are prepared to persevere in our activities until the Security Council orders the investigation we have requested. If the representative of the USSR thought he could silence us with a few coarse and slanderous insults, he does not know what strength and courage we derive from the knowledge that we are defending something vital to the existence of the United Nations and vital, also, to our country.

Nous savions donc que notre démarche allait paraître intolérable à l'audacieux agresseur, incapable — et par tradition et par une incapacité qui tient au genre de régime sous lequel il vit — de conserver, même au sein de cette Organisation, les apparences d'une attitude et d'une discussion démocratiques. Nous comprenions bien que, devant l'évidence des accusations et devant l'alarme qu'elles suscitaient dans tous les pays, il allait s'efforcer de se défendre en contre-attaquant derrière le rideau de fumée des accusations usées qu'il s'entête à porter contre d'autres Puissances. Mais ce à quoi nous ne nous attendions pas, c'est à cette explosion effrénée de grossière intimidation, qui n'est autre qu'une révélation soudaine et éloquente du fait que même l'argumentation sophistique dont il a coutume de faire parade était impuissante à couvrir la faiblesse de sa position et qu'il se croyait forcé de recourir à une invective effrontée. Pour ce qui est de nous, nous ne nous laisserons intimider ni par les injures du représentant de l'URSS ni par ses accusations calomnieuses. Nous continuerons à aller de l'avant avec une fermeté inébranlable dans la tâche que nous nous sommes imposée, dans l'accomplissement d'un devoir que nous considérons comme attaché à notre qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, et nous sommes prêts à poursuivre notre action jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ordonne qu'il soit procédé à l'enquête que nous avons réclamée. Si le représentant de l'URSS a cru pouvoir nous réduire au silence par quelques calomnies et insultes de bas étage, c'est qu'il ignore la force et le courage que donne la conscience de défendre quelque chose qui est vital pour l'Organisation des Nations Unies et vital aussi pour notre pays.

As the representative of the United States has pointed out, the representative of the Union of Soviet Socialist Republics carefully avoided the case of Czechoslovakia in his long and tiresome diatribe except for a few statements of a general nature. The basis of his arguments was the worn-out trick of belittling the accusation and discrediting the accuser by all kinds of absurd assertions. These may be summarized as follows :

Comme l'a fort justement fait remarquer le représentant des Etats-Unis, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a, au cours de sa diatribe abondante et ennuyeuse, à peine effleuré l'affaire tchécoslovaque, sujet bien trop brûlant ; c'est à peine s'il l'a mentionnée, et cela par un petit nombre d'affirmations de caractère général. Le fond de son argumentation a été la manœuvre éculée qui consiste à jeter le discrédit sur l'accusation en essayant de disqualifier l'accusateur au moyen de toute espèce d'affirmations absurdes. Ces affirmations, on peut les résumer ainsi :

a) Le Chili a été une marionnette dont les Etats-Unis tiraient les ficelles ; il manque donc d'indépendance pour agir, aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan international ;

(a) Chile acted as a puppet of the United States, since it is not able to act independently in its internal or foreign affairs ;

(b) This is a manœuvre of the " clique " governing our country to serve the interest of Wall Street ;

(c) This is a manœuvre to precipitate a war, since we are one of the " warmongers " ;

(d) We are attempting to divide the great Powers ;

(e) We want to destroy the United Nations ;

(f) This is a direct attack against the Union of Soviet Socialist Republics, a country defending peace among nations.

I believe that these six points fairly well summarize the principal absurdities presented by the representative of the USSR as charges against our country.

I beg the Council to bear with me while I take the time to discuss these points. I do not consider it a wise policy, now becoming a habit in the Organization, to allow the representatives of the USSR to hurl about every kind of accusation and slander while no one makes a reply or unmasks them. The desire, characteristic of the actions of other delegations, not to bring matters to a head and to maintain an aloof attitude, is acceptable only in so far as such a course does not endanger the very life of democracy and the future of the Organization. Furthermore, the small countries do not have sufficient authority to counteract the influence exerted on the average person by such scientifically directed propaganda as is employed by the USSR. And finally, in order to assure the success of the important cause that we are defending, we must make it quite clear that this serious action of ours before the Security Council has been motivated by no mean purpose and has no other aim than a defence of the principles of the San Francisco Charter.

This is not the first time that the representatives of the USSR have called the Latin American countries puppets of the United States. Others have previously been so characterized, and it is now our turn.

In addition to the usual amount of deliberate bad faith contained in this statement, it may also have been prompted by that total misconception of human and national conduct which inevitably affects the thinking of persons born and reared with a limited view of the world and humanity, who are absolutely sealed off from outside influence and are imbued with a dehumanized mistrust of any person who thinks and acts freely.

The idea behind the Inter-American system must appear as a legend or fable to the representatives of the USSR, who are accustomed to see their own Government enslaving all the small countries on its borders. A Government that has made bad faith its principal rule of conduct in

b) C'est une manœuvre que la « clique » qui gouverne notre pays a tentée pour servir les intérêts de Wall Street ;

c) Il s'agit là d'une manœuvre destinée à hâter la guerre ; nous nous rangeons parmi les « belliqueux » ;

d) Nous nous efforçons de semer la discorde entre les grandes Puissances ;

e) Nous cherchons à détruire l'Organisation des Nations Unies ;

f) C'est un attentat direct contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pays défenseur de la paix entre les nations.

Je crois qu'en ces six points se trouve plus ou moins condensée la substance des principales inepties qui constituent les accusations que le représentant de l'URSS a prétendu porter contre notre pays.

Le Conseil voudra bien me pardonner si j'abuse de ses instants en mentionnant ces divers points. Je n'estime pas prudente la politique qui est en passe de devenir habituelle dans cette Organisation et qui consiste à tolérer que les représentants de l'URSS lancent à tous les vents toute espèce d'accusations et de calomnies, sans que nul les relève ni, surtout, les démasque. Le souci de ne pas pousser les choses à l'extrême et de conserver une attitude de dignité sereine, qui a caractérisé les actes des autres délégations, ce souci n'est admissible que dans la mesure où il ne compromet pas l'existence même de la cause de la démocratie et l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. De plus, les actes des petits pays n'ont pas un retentissement suffisant pour que le commun des mortels ne prenne pas l'habitude de se laisser influencer par un mode de propagande manié aussi scientifiquement que l'est celui de l'URSS. Enfin, l'importance de la démarche que nous avons faite devant le Conseil, la gravité de la cause que nous défendons aujourd'hui et la nécessité où nous sommes de réussir dans ce que nous avons entrepris, exigent qu'il apparaisse avec une clarté aveuglante que nul dessein mesquin, que nul objectif sinon la défense des principes de la Charte de San-Francisco, n'a déterminé notre conduite en cette affaire.

Ce n'est pas la première fois que les représentants de l'URSS qualifient les pays d'Amérique latine de marionnettes des Etats-Unis. D'autres ont déjà reçu cette étiquette ; aujourd'hui, c'est le tour du Chili.

Outre la dose de mauvaise foi habituelle et voulue que renferme cette affirmation, il est possible qu'elle manifeste aussi quelque chose de l'incompréhension inévitable et totale qui est, devant la conduite de certains peuples et de certains êtres humains, celle d'individus nés et élevés dans une conception bornée du monde et de l'humanité, d'individus absolument imperméables au milieu extérieur, affligés de la méfiance la plus inhumaine vis-à-vis de quiconque pense et agit librement.

Habitués qu'ils sont à voir leur propre régime réduire en vassalage tous les petits pays qui les entourent, les représentants de l'URSS doivent prendre pour une légende ou pour une fable la conception du système interaméricain. L'existence de vingt républiques indépendantes, dont la

international relations cannot possibly comprehend the existence of twenty independent republics, with populations varying between one million and 45 million inhabitants, living together with the richest and most powerful country in the world in an international system of free determination and democratic discussion of common problems, and subject to a judicial system which is an example to the world. Despite hundreds of actions to the contrary (some of which have even benefited them), these people cannot conceive of a Latin American country acting independently in cases such as this or taking any serious initiative not dictated by the United States.

The representative of the USSR thus made the inexcusably baseless statement, which was contradicted by all the circumstances surrounding the matter, that "It is known that for several days preceding the submission of the Chilean communication to the Security Council, intense activity could be observed behind the scenes in search of a country whose government would take upon itself the task of making such a request to the Security Council."

The action of Chile was made known scarcely twenty-four hours after the petition of the representative of Czechoslovakia had been rejected, and it was introduced within forty-eight hours after news had been received of Minister Masaryk's death—the original reason for Mr. Papanek's step. In order to avoid any misinterpretation, such as that which has just been given by the USSR, our Chancellery withheld even the notifications usually given in such cases to friendly countries, and I received orders not to inform any delegation of the United Nations of the fact until after the note had been presented. The delegation of the USSR was nevertheless able to observe intense activity for several days in search of a country that would act as we have done. The representative of the USSR had bad luck this time, and his slanderous insinuation is on the same level as the malicious gossip of a village scandal-monger.

But we needed no outside encouragement whatsoever to feel deeply concerned over the Czechoslovak question or to use our limited means for calling the attention of the world to the great danger threatening all the free peoples of the world, especially all small countries. Despite our distant geographical position, we had the misfortune to suffer in our own flesh an attempt to carry out this gigantic and cunning plan for world domination and the destruction of western civilization, undertaken by the Union of Soviet Socialist Republics assisted by its fifth columns—the Communist Parties. I previously referred to this matter only in a cursory manner, because I did not wish to divert attention from the substance of the problem then under discussion. Now, however, I think the Council will be interested in hearing the Chilean experience, not only because it justifies our action, but also because it gives a valuable precedent for judging the Czechoslovak question and constitutes a strong pre-

population varie de un à 45 millions d'habitants, voisinant avec le pays le plus riche et le plus puissant de la terre, dans le cadre d'un régime international garantissant le droit de libre disposition et permettant la discussion démocratique des problèmes communs, et sous un régime juridique que le monde peut prendre en exemple, c'est là, pour un gouvernement qui a fait de la mauvaise foi sa principale règle de conduite dans la vie internationale, chose impossible à comprendre. Pour ces hommes-là, et en dépit de cent démarches qui tendent à prouver le contraire — démarches dont quelques-unes leur ont même été profitables — il est inconcevable qu'un pays d'Amérique latine se conduise avec indépendance dans des cas comme celui-ci et prenne une initiative grave qui ne lui ait pas été dictée par les Etats-Unis.

C'est ainsi que le représentant de l'URSS a déclaré, avec une légèreté impardonnable, et bien que son affirmation soit contredite par toutes les circonstances qui ont entouré la démarche : « On sait que déjà, pendant les quelques jours qui précédèrent l'envoi de la note du Chili au Conseil de sécurité, on pouvait observer dans les coulisses une activité intense ayant pour but de trouver un pays dont le gouvernement assumerait la tâche d'adresser une telle note au Conseil. »

La prise de position du Chili a été annoncée vingt-quatre heures à peine après le rejet de la demande du représentant de la Tchécoslovaquie et la remise de la requête du Chili a eu lieu moins de quarante-huit heures après que fut connue la mort du Ministre Masaryk, qui avait déterminé la démarche de M. Papanek. Afin d'éviter toute interprétation tendancieuse du genre de celle que vient de donner l'URSS, notre chancellerie n'a pas envoyé le moindre des avis qu'il est d'usage d'adresser en pareille circonstance aux pays amis, et j'ai reçu l'ordre de ne communiquer le fait à aucune délégation auprès des Nations Unies tant que la note n'aurait pas été remise. Néanmoins, la délégation de l'URSS eut l'occasion d'observer pendant quelques jours une activité intense ayant pour but de trouver le pays qui se prêterait à agir comme nous l'avons fait. Cette fois, le représentant de l'URSS n'a pas eu de chance et son insinuation calomnieuse a toute l'envergure du ragot mal bâti d'une commère villageoise.

A vrai dire, nous n'avions pas besoin de la moindre inspiration étrangère pour nous sentir intensément préoccupés par l'affaire tchécoslovaque et nous servir de nos moyens limités pour appeler l'attention du monde sur l'immense péril qui plane sur tous les peuples libres de la terre et, en particulier, sur les petites nations. Nous avons eu le malheur de souffrir dans notre chair, en dépit de notre position géographique et de notre éloignement, d'une tentative d'exécution de ce plan colossal et subtil de domination universelle et de destruction de la civilisation occidentale que l'Union des Républiques socialistes soviétiques a mis en œuvre avec l'aide de ses cinquièmes colonnes, les partis communistes. Dans mon intervention précédente, je n'ai fait que mentionner en passant cet aspect de notre attitude, parce que je ne désirais pas détourner l'attention du fond du problème en discussion. Mais j'estime aujourd'hui qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître au Conseil de sécurité

sumption of truth for the facts set forth by Mr. Papanek. Those facts are the basis of our petition, now being considered by the Security Council.

Just as the Government of the Union of Soviet Socialist Republics changed its colours during the fight against Fascism and proclaimed its intention of pursuing a common aim with the democratic countries, so also did the Chilean Communist Party, from 1938 on, proceed to conform to the universal instructions and to evidence a willingness to collaborate with the democratic parties. The Third International announced its dissolution in order to tranquilize the democracies. The Union of Soviet Socialist Republics formally engaged itself at Yalta, as Sir Alexander Cadogan has recalled, to assist by means of free elections in setting up democratic governments in the countries liberated from the Nazi occupation. Later, in San Francisco, it solemnly promised to defend peace, liberty, fundamental human rights, and self-determination of peoples. The Communist Party in Chile agreed to join the democratic parties in a government the programme of which included these same principles and also the principles of continental brotherhood and friendship towards all the peoples of the earth. This call to the Communist Party to collaborate in a democratic government was the result of the deep democratic sentiments of President González Videla, who during a lifetime devoted to defending ideas of freedom has been true to republican principles both in his political and his diplomatic activities. Mr. González Videla earned the respect and homage of the most ardent democrats in Europe when, as ambassador to France during the recent war, he saved the lives of hundreds of resistance workers and Spanish Republican refugees. This citizen, selected by his people in a free election to guide their destinies, is the man at the head of that Government which the representative of the USSR calls a "venal clique, ready to sell the conscience and honour of its people."

The Government had not been in office six months when the President of the Republic became convinced that the Communist Party had no interest whatever in collaborating to solve the serious economic and social problems resulting from the war. Just as in France and just as in the tragic example of Czechoslovakia, so eloquently expounded by Mr. Papanek, the Communist Party in Chile had entered the Government only to use it as a means of strengthening the international position of Soviet Russia. Thus, there was once more demonstrated how absolutely incompatible it is for democracy to join with elements seeking only its destruction and following orders from abroad. The orders in this case were to eliminate every possibility of economic collaboration with the United States, even at the sacrifice of the vital interests of the country. The

l'expérience du Chili, parce que cette expérience, qui justifie déjà à elle seule notre intervention, nous fournit en outre un précédent fort utile pour juger le cas de la Tchécoslovaquie et constitue une présomption grave de l'exactitude des faits exposés par M. Papanek, faits sur lesquels se fonde notre requête, dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi.

De même que le Gouvernement de l'Union des Répubiques socialistes soviétiques s'est camouflé pendant sa lutte contre le fascisme et s'est proclamé résolu à viser les mêmes objectifs que les pays démocratiques, de même, à partir de 1938, le parti communiste chilien, obéissant à des consignes mondiales, s'est montré disposé à collaborer avec les partis démocratiques. La Troisième Internationale a annoncé sa dissolution pour tranquilliser les démocraties. L'Union des Républiques socialistes soviétiques s'est engagée formellement à Yalta, comme l'a rappelé Sir Alexander Cadogan, à contribuer à donner des régimes démocratiques, au moyen d'élections libres, aux pays libérés de l'occupation nazie. Plus tard, à San-Francisco, elle a signé l'engagement solennel de défendre la paix, la liberté, les droits fondamentaux de l'homme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Au Chili, le parti communiste a accepté de participer, côte à côte avec les partis démocratiques, à un gouvernement au programme duquel figuraient ces mêmes principes et, en outre, celui de l'amitié vis-à-vis de tous les peuples de la terre et celui de la solidarité continentale. Cet appel à la collaboration au sein d'un gouvernement démocratique adressé au parti communiste a été le résultat des profonds sentiments démocratiques de notre Président, M. González Videla, sentiments dont il a fait preuve pendant toute une vie consacrée à la défense des idées de liberté et à une doctrine républicaine sans ambiguïté, tant dans son action politique que dans son action diplomatique. M. González Videla a mérité le respect et l'hommage des démocrates les plus authentiques de l'Europe lorsque, se trouvant, pendant la dernière guerre, ambassadeur en France, il a sauvé la vie à des centaines de combattants de la Résistance et de réfugiés républicains espagnols. Ce citoyen que son peuple a choisi, par une élection libre, pour orienter ses destinées, c'est celui qui est à la tête du Gouvernement que le représentant de l'URSS appelle « clique vénale disposée à vendre la conscience et l'honneur de son propre peuple ».

Six mois de gouvernement ne s'étaient pas écoulés que le Président de la République avait acquis la conviction que le parti communiste n'était nullement intéressé à collaborer à la tâche de résoudre les graves problèmes économiques et sociaux nés de la guerre. Tout comme en France, tout comme dans le cas tragique de la Tchécoslovaquie, si éloquemment exposé par M. Papanek, au Chili, le parti communiste était entré dans le gouvernement afin de s'en servir comme d'un instrument pour consolider les positions internationales de la Russie soviétique. Ainsi s'est démontrée une fois de plus l'impossibilité absolue pour la démocratie de s'unir à des éléments qui ne recherchent que sa destruction et n'ont en vue que d'obéir à une consigne donnée de l'étranger. Cette consigne était, en l'occurrence, d'éliminer toute possibilité de collaboration avec les

Communist ministers were accordingly forced out of the Government, and very shortly, just as was the case in France, a wave of revolutionary strikes flared up in the mining and industrial centres where the trade unions were controlled by the Communist Party. All of this culminated in a revolutionary strike in all the coal mines, vital centres where the Communist Party had gained absolute domination due to a relentless trade union dictatorship. Even though the Government succeeded in having the economic conditions of the workers improved, the strike continued. To the amazement of the entire country, it was then shown that there existed a far-reaching plan for revolution and sabotage, a plan directed and fostered by the embassies of the Union of Soviet Socialist Republics and of Yugoslavia, and by agents planted in the diplomatic service of their country who served the group which seized power in Czechoslovakia. The principal objectives of this plan—which was merely part of the vast world-wide plan—were to paralyse the national economic life by immobilizing transportation and by obstructing exports of copper and nitrates, which account for 90 per cent of our foreign exchange. All of this was intended to force the Communist Party back into the Government, this time in key positions, in order to prevent shipment to the United States of basic products such as copper, iron and nitrates, in the case of a possible war with the Union of Soviet Socialist Republics. The same objective and the same methods were employed by the French Communist Party two or three months later with an identical lack of success, but unfortunately, they were successful in Czechoslovakia owing to the direct assistance of the Union of Soviet Socialist Republics.

The situation had become so serious that if the Government had not acted with extreme dispatch, we should have seen in that far-off corner of Latin America a dramatic prefiguration of the tragedy which took place in Czechoslovakia. The Government then broke off diplomatic relations with the Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia and Czechoslovakia in order to prevent the elements previously mentioned from continuing thus to interfere in the life of the country. Within the country recourse was had to all the means provided by the Constitution and the laws to defend the internal and external security of the State. Fortunately, it was not necessary to spill one drop of blood or to use any kind of violence.

This country, which the representative of the USSR slanders and insults, has shown that it can defend democracy against its enemies without deviating from the democratic principles according to which it has lived for more than a hundred and twenty years. Despite the grave danger, the republican institutions provided for in the Constitution have continued at all times to function fully: the Parliament still meets, not without its Communist members, and still exercises its sove-

Etats-Unis sur le plan économique, fût-ce au prix des intérêts vitaux du pays. Les ministres communistes ont donc été obligés de quitter le gouvernement et, sur-le-champ, tout comme en France, une vague de grèves révolutionnaires a déferlé sur les centres miniers et industriels, où les syndicats étaient contrôlés par le parti communiste. Le point culminant de cette manœuvre a été une grève révolutionnaire dans toutes les mines de charbon, centres vitaux que le parti communiste, grâce à une dictature syndicale implacable, dominait sans contrepoids. Bien que le Gouvernement ait obtenu que la situation économique des ouvriers fût améliorée, la grève a continué. Et devant le pays entier, frappé de stupeur, s'est immédiatement révélée l'existence d'un vaste plan de révolution et de sabotage, dirigé et fondé par l'ambassade de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et celle de la Yougoslavie et par des agents de ce même groupe qui a usurpé le pouvoir en Tchécoslovaquie, agents qui s'étaient embusqués dans les services diplomatiques de leur pays. Les principaux objectifs de ce plan, qui ne constituait qu'une partie d'un vaste plan de portée mondiale, étaient de paralyser la vie économique nationale, d'immobiliser les transports, d'enrayer les exportations de cuivre et de nitrates dont nous tirons 90 pour 100 de nos devises étrangères. On essayait ainsi de contraindre le gouvernement à admettre à nouveau en son sein le parti communiste, mais cette fois aux leviers de commande; on essayait ainsi d'empêcher l'envoi aux Etats-Unis de produits essentiels, comme le cuivre, le fer et les nitrates, pour le cas où une guerre éclaterait avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ce but est exactement le même que celui que s'est proposé le parti communiste français, les méthodes les mêmes que celles qu'il a employées deux ou trois mois après avec un résultat aussi piteux, mais qui ont malheureusement triomphé en Tchécoslovaquie, grâce à l'aide directe apportée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Si grave était la situation à la suite de ces événements que, si le Gouvernement n'avait pas agi avec une extrême rapidité, nous aurions assisté, dans ce coin reculé de l'Amérique latine, à une dramatique avant-première de la tragédie survenue en Tchécoslovaquie. Le Gouvernement a procédé à la rupture des relations diplomatiques avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie, afin d'éviter que les éléments en question ne continuent à interférer ainsi dans la vie du pays. Dans le pays même, il lui a fallu user de tous les recours que la constitution et les lois lui accordent pour défendre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure de l'Etat. Par bonheur, il n'a pas été besoin de verser une seule goutte de sang ni d'employer aucune forme de violence.

Ce pays, que le représentant de l'URSS calomnie et insulte, a donné une leçon au monde; sans s'écartez des principes démocratiques selon lesquels il a vécu pendant plus de cent vingt ans, il a pu défendre la démocratie contre ses ennemis. En effet, malgré la gravité du danger, pas un instant les institutions républicaines fixées par la constitution n'ont cessé de fonctionner sans restriction: le Parlement se réunit avec et y compris les parlementaires communistes, et exerce souve-

reign legislative and fiscal functions, and the judicial power still carries on with its traditional independence.

The Chilean Government has fought and will continue to fight the Communist Party ; not, however, because of its economic and social ideology, for it does not fear any ideology which will come to power, by constitutional means, with respect for the democratic forms of the national life. Nor does it fear any economic system if such is accepted by a majority of the nation through laws enacted by the Congress. It has fought and will continue to fight that group, because it is obliged to defend its national sovereignty against the activities of fifth columns serving foreign interests that are contrary and harmful to the interests of Chile.

In the economic field this Government—which the representative of the USSR has called a “branch office of Wall Street” serving international financial monopolies—has ardently and effectively advocated industrialization of the country and has stoutly defended the development of its vital oil resources by national interests. It has enthusiastically supported, and at times has even been the leading advocate of, measures for international co-operation to promote the economic development of Chile and of all the other Latin American countries. In short, without attempting to defend an absurd policy of economic autarchy running counter to the principles of international co-operation, it has shown a determination to be economically independent wherever such has been necessary to provide for the vital needs of the people and to spare them from anxiety for the future.

Before this Council we condemn the methodical and persistent presentation by the Union of Soviet Socialist Republics of the following false alternative : “Governments either serve the Union of Soviet Socialist Republics or they serve the large financial monopolies.” This slogan is intended to alienate from their Governments those weak economic groups of all countries who suffer most acutely from the present crisis, and to convert those groups into fifth columns to carry out the imperialistic and totalitarian ambitions of the USSR. This is similar to the alternative contained in the propaganda of Hitler and Mussolini which proclaimed : “There are only two possibilities, Communism or Nazi-Fascism ; if you wish to wipe out Communism you must fight on our side.” Just as Nazism was conquered, however, not by the forces of communistic totalitarianism but by the forces of liberty and democracy, so also in this present case there is a third factor which embraces all men and groups desiring peace, prosperity and liberty : and that is democracy. That is true democracy, whereby economic power is made to serve the common welfare and is not put above the political authorities elected by the people. That is the kind of democracy existing in our country, and it is that concept of democracy, I am sure, which is shared by the Governments of the nations upholding the great cause of democracy throughout the world, and which I believe must be supported here in the United Nations unhesitatingly. I have purposely

rainement ses fonctions législatives et financières, le pouvoir judiciaire administre la justice avec son indépendance traditionnelle.

Le Gouvernement chilien a combattu et continuera de combattre le parti communiste, non pas cependant en raison de son idéologie économique et sociale, car il ne redoute aucune idéologie si elle consent à s'imposer par les moyens constitutionnels et à respecter les formes démocratiques de la communauté nationale. Il ne redoute non plus aucun système économique si la majorité de la nation l'accepte au moyen de lois passées par le Parlement. Il a combattu et continuera de combattre ce groupement parce qu'il a pour mission de défendre la souveraineté nationale contre les agissements des cinquièmes colonnes qui servent les intérêts de l'étranger, intérêts qui sont contraires et préjudiciables à ceux du Chili.

Dans le domaine économique, ce Gouvernement, que le représentant de l'URSS a traité de « succursale de Wall Street » et de laquais des monopoles financiers internationaux, s'est fait le champion fervent et actif de l'industrialisation du pays, le défenseur tenace de l'exploitation, par des moyens nationaux, d'un produit essentiel comme le pétrole. Il a appuyé avec enthousiasme et parfois même a préconisé l'adoption de mesures de coopération internationale pour assurer le développement économique du Chili et de tous les autres pays de l'Amérique latine. En un mot, sans prétendre défendre une absurde politique d'autarcie économique, contraire aux principes de la coopération internationale, il s'est montré résolu à affirmer l'indépendance économique là où elle est indispensable pour assurer au peuple la satisfaction de ses besoins vitaux et le délivrer des inquiétudes que l'avenir pourrait lui inspirer.

Nous dénonçons devant ce Conseil le recours méthodique et tenace de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à cette alternative fallacieuse : « Ou bien les gouvernements servent l'Union des Républiques socialistes soviétiques ou bien ils servent les grands monopoles financiers. » Ce refrain a pour but de séparer de leurs gouvernements les classes économiquement faibles de tous les pays, qui souffrent de façon plus aiguë de la crise actuelle, et de les transformer en cinquièmes colonnes au service des ambitions impérialistes et totalitaires de l'URSS. Il s'agit là d'une alternative semblable à celle que formulait la propagande d'Hitler et de Mussolini quand elle déclarait : « Il n'y a que deux possibilités : le communisme ou le fascisme nazi. Quiconque désire la disparition du communisme doit combattre à nos côtés. » Mais, de même que le nazisme a été vaincu, non point sous la bannière d'un totalitarisme communiste mais sous l'étendard de la liberté et de la démocratie, de même, dans le cas présent, il existe un troisième terme, commun à tous les hommes et à toutes les classes qui désirent la paix, la prospérité et la liberté : c'est la démocratie. C'est la vraie démocratie, où le pouvoir économique est au service des intérêts de tous et ne se place pas au-dessus du pouvoir politique élu par le peuple. Telle est la démocratie qui existe dans notre pays, telle est la conception de la démocratie que partagent, j'en suis certain, les gouvernements des nations qui marchent dans le monde à la tête de la grande cause de la démo-

dwell on the considerations which I have just set forth, because, in face of the intentions of the delegation of the USSR to which I referred at the beginning of this speech, it was necessary to demonstrate that we have not only legal authority but also serious reasons and moral authority to bring the case of Czechoslovakia to the attention of the Security Council.

The country which I represent does not in any way merit the coarse and insulting epithets heaped upon it by the representative of the USSR, and it is morally justified in fighting here or anywhere else in defence of the principles of the Charter of the United Nations. Chile continues to be the strong democracy that has earned the respect of all democratic peoples, and is one of the most socially advanced nations in America.

I wish further to say that it is vain and misleading for the representative of the USSR to attempt to make these distinctions between governments and peoples, as he has done in the case of the United States, Chile, and other countries. There is only one valid and unobjectionable way to determine whether or not a government truly represents the people : it is not the repetition by propaganda of a self-assured claim ; it is an examination of whether or not that government derives from the will of the people freely expressed and whether or not it can maintain itself in a system of liberty and democracy. Our Government, by fulfilling those conditions, genuinely represents the Chilean people, and when our Government is insulted, the people of Chile are likewise insulted.

And now I conclude my consideration of the counter-charges made against us by the delegation of the USSR, because it is not worthwhile refuting any further the "warmongers" charge brought by the "peace-loving peoples"—a term currently used in the camp of organized propaganda to include the Union of Soviet Socialist Republics, its satellites and the communist fifth columns in the democratic countries. This is merely a brazen and repeated assertion, to which we have become accustomed, that is intended to divert world attention from the fact that the USSR has conquered all the States surrounding it without recourse to war. We find it difficult to refute simultaneously the contradictory charges that we are not only trying to destroy the United Nations and divide the great Powers, but are also acting as puppets of the United States. It appears that this latter accusation slipped in inadvertently by force of habit.

The statement of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics that the Chilean letter merely cites all the arguments advanced by the representative of Czechoslovakia is just a repetition of what we ourselves have been saying

cratie, la conception qui, j'en suis persuadé, doit s'affirmer ici, au sein de l'Organisation des Nations Unies, sans détour et sans réserve. Je me suis arrêté à dessein sur les considérations que je viens de formuler parce que, devant les intentions de la délégation de l'URSS auxquelles je faisais allusion au début de cet exposé, il était nécessaire de prouver que nous possédons non seulement la capacité juridique mais encore des raisons sérieuses et l'autorité morale pour dénoncer au Conseil de sécurité le cas de la Tchécoslovaquie.

Le pays que je représente ne mérite donc aucune des épithètes que lui a prodiguées avec une grossière impudence le représentant de l'URSS et il a moralement le droit d'engager, dans ces lieux ou ailleurs, la lutte pour défendre les principes de la Charte des Nations Unies. Le Chili continue à représenter la démocratie virile qui lui a valu le respect de tous les peuples démocratiques, et il continue à être à l'avant-garde de l'Amérique dans le domaine social.

Je désire également affirmer que les tentatives faites par le représentant de l'URSS pour établir entre gouvernement et peuple les *distinguo* auxquels il s'est livré dans le cas des Etats-Unis, dans celui du Chili et dans celui d'autres nations, sont inutiles et fallacieuses. Il n'est qu'une façon valable et irréfutable de décider si un gouvernement représente réellement ou non son peuple, et ce ne sont pas les louanges personnelles qu'il s'adresse par la voie de la propagande : c'est d'examiner si ce gouvernement émane de la volonté populaire librement exprimée et s'il peut se maintenir au pouvoir dans un régime de liberté et de démocratie. Le nôtre, qui réunit ces conditions, représente authentiquement le peuple chilien. Quiconque l'insulte insulte aussi le peuple du Chili.

J'en ai terminé avec mes observations relatives aux contre-accusations qu'a portées contre nous la délégation de l'URSS ; quant à l'accusation d'être des « bellicistes » (par opposition aux « peuples pacifiques », formule nouvelle que nous avons vu fleurir dans le domaine de la propagande organisée pour désigner l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ses satellites et les cinquièmes colonnes communistes dans les pays démocratiques), elle ne mérite pas que nous nous en occupions plus longuement. Ce n'est qu'une répétition de l'affirmation impudente à laquelle nous sommes accoutumés et qui tend à détourner l'attention du monde de la conquête, sans coup férir, de tous les Etats limitrophes de l'URSS. Quant à l'accusation qui veut que nous nous proposions la ruine de l'Organisation des Nations Unies et que nous cherchions à semer la discorde entre les grandes Puissances, nous nous trouvons dans la situation difficile d'avoir à nous défendre en même temps contre deux accusations aussi contradictoires que celles-là et celle d'avoir été des marionnettes aux mains des Etats-Unis. Il semble que cette dernière se soit glissée là par inadvertance, par la force de l'habitude.

Quand le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a dit que la note qu'il se contentait de reprendre les divers arguments exposés par le représentant de la Tchécoslovaquie, il n'a fait que répéter ce que

all along. Our sole purpose has been to support this grave accusation in a legal manner, because we believe in it fully. We have none of the means for presenting direct evidence, such as are surely possessed by the delegation of the USSR and perhaps also by the representatives of European countries that maintain troops and public officials in the vicinity of Czechoslovakia or still have diplomatic representatives in Prague. Consequently, the basis for the previously mentioned conclusions that I shall now set forth is the information contributed by Mr. Papanek and the arguments of the other members of this Council who have preceded me.

The accusation presented to the Security Council embodied the following basic facts :

(a) In Czechoslovakia a Communist Party minority seized power in violation of the provisions of the State Constitution ; it has trampled upon civil liberties ; it has suppressed the fundamental guarantees of all citizens ; in short, it has put an end to traditional Czechoslovak democracy by setting up a police state similar to that existing in the USSR, in its satellites, and, until fairly recently, in Germany, Italy and Japan.

(b) This *putsch* was carried out with the direct intervention of the USSR through threats to the constitutional Government, promises of assistance to the forces of revolt, and direct acts by officials of the Government of the USSR.

On the basis of the above facts the accusation concludes that there has been a serious breach of the Charter of the United Nations ; that the resulting situation is contrary to the principles of individual liberty and respect for the human person that are enshrined in the Charter ; and that a Member State, the Union of Soviet Socialist Republics, has flagrantly violated the Charter and especially Article 2, paragraph 4, which states that the Members of the Organization " shall refrain . . . from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State, or in any other manner inconsistent with the purposes of the United Nations".

The first fact, the existence of a communist *putsch*, is public knowledge, for it not only has not been denied, but has also been publicly and shamelessly admitted by its perpetrators.

The second fact, namely the direct intervention of the Union of Soviet Socialist Republics, has been denied by the representatives of the Union of Soviet Socialist Republics and the Ukrainian SSR who assert that this is a domestic action taken by the Czechoslovak people themselves. This denial is of no great worth, however, inasmuch as it is very general and does not go into the facts on which the statement is based. I nevertheless believe it necessary here to make a more or less systematic review of the facts in question.

nous n'avons cessé de dire nous-mêmes. Nous n'avons fait qu'appuyer juridiquement cette grave accusation qui nous inspirait pleine confiance. Nous ne possédons, nous, aucun moyen d'apporter des preuves directes, comme en possède certainement la délégation de l'URSS et comme peuvent en posséder les représentants des pays européens qui entretiennent des troupes et des fonctionnaires aux abords de la Tchécoslovaquie ou qui maintiennent des représentants diplomatiques à Prague. Ce sera donc d'après les preuves apportées par M. Papanek et d'après les déclarations que nous avons entendu faire aux membres du Conseil de sécurité au cours de ces derniers jours que je me permettrai d'avancer les conclusions que j'annonçais au début de mon intervention.

L'accusation portée devant le Conseil de sécurité consistait dans l'affirmation de deux faits principaux :

a) En Tchécoslovaquie, une minorité, celle que constituait le parti communiste, s'est emparée du pouvoir en bousculant les dispositions de la Constitution nationale ; elle a foulé aux pieds les libertés publiques, a supprimé les libertés civiques fondamentales et, finalement, a fait disparaître la démocratie tchécoslovaque traditionnelle en lui substituant un Etat policier, semblable à celui qui existe en URSS et chez ses satellites, et à celui qui existait, dans un passé récent, en Allemagne, en Italie et au Japon.

b) Ce *putsch* a eu lieu grâce à l'intervention directe de l'URSS, au moyen de menaces adressées au Gouvernement légal, établi selon la constitution, de promesses d'appui aux factions et de la part directe qu'y ont prise les fonctionnaires du Gouvernement de l'URSS.

De l'énoncé de ces faits, l'accusation conclut qu'il y a eu infraction grave à la Charte des Nations Unies, que la situation qui en est résultée est contraire aux principes de la liberté individuelle, du respect de la personne humaine et de la démocratie, consacrés par la Charte ; et qu'un Etat Membre, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a violé de façon flagrante cette même Charte, en particulier le paragraphe 4 de l'Article 2, qui interdit aux Membres de l'Organisation « de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Le premier des faits cités, c'est-à-dire l'existence du *putsch* communiste, est de notoriété publique. Non seulement personne ne l'a démenti, mais ses auteurs l'ont publiquement et impudemment avoué.

En ce qui concerne le second de ces faits, c'est-à-dire l'intervention de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la RSS d'Ukraine l'ont démenti, affirmant qu'il s'agit là d'un événement d'ordre intérieur uniquement dû au peuple tchécoslovaque. Bien entendu, ce démenti est un démenti « en bloc » et il n'entre pas dans l'analyse des faits sur lesquels se fonde l'accusation : aussi ne saurait-il être pris au sérieux. Néanmoins, je crois nécessaire de procéder ici à un résumé, en plus ou moins bon ordre, des faits en question.

Mr. Papanek did not limit himself to a few details of the direct intervention by the Union of Soviet Socialist Republics in the communist *putsch* in Czechoslovakia, but showed us in a logical and credible manner how a premeditated plan, originated and developed during the war, followed a fixed and uninterrupted course for three years, and how, in turn, this is merely one phase of the great and ferociously imperialistic plan of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. Papanek has affirmed, with the authority of a man who was one of the key officials carrying out the foreign policy of Czechoslovakia :

1. That Gottwald, Fierlinger, Nejedly, General Svoboda and all the others who carried out the *coup d'état* and are now in control of the civil and military life of the country were in Russia during the war and had close contact with the highest authorities of their international party, the Communist Party. This is a very well-known fact.

2. That due to force applied by the Soviet Army at the end of the war in 1944, Czechoslovakia had to cede the Carpatho-Ukraine area to the Union of Soviet Socialist Republics.

3. That the USSR Government, through Ambassador Valerian A. Zorin, demanded the exclusion of all the leaders of the Czech National Council, who had fought the Germans during the occupation, from the new Government set up after the liberation, and imposed the entry into the Government of Communists selected by Moscow and in Moscow. This was done in an official note.

4. That Minister Masaryk was subjected to threats by the Minister of Foreign Affairs, Mr. Molotov, and was forced to follow his dictates at the San Francisco Conference.

5. That the USSR demanded the radium mines, alleging that Fierlinger had promised them to it. The mines were turned over to it, and since that time no Czech has been able to enter the mines, which are guarded by Soviet Union troops in Czech uniforms.

6. That shortly before the general elections in Czechoslovakia on 26 May 1946, the USSR Government gave notification of Soviet Union troop movements to start on 24 May between Germany, Austria and Hungary, through Czechoslovakia. This movement was postponed only in consequence of the energetic protests of President Benes and Minister Masaryk.

7. That Ministers Gottwald and Masaryk were suddenly called to Moscow immediately after the Czech Government had unanimously accepted the invitation to the European countries participating in the Marshall Plan. The result of direct interviews between Gottwald and the USSR authorities was the announcement by the Government on the 18th of the same month that participation by

M. Papanek ne s'est pas contenté de donner quelques détails sur l'intervention directe de l'Union des Républiques socialistes soviétiques relativement au *putsch* communiste qui a eu lieu en Tchécoslovaquie. Tout au contraire, il nous a présenté la question d'une façon logique et vraisemblable, c'est-à-dire en exposant l'exécution progressive d'un plan prémedité, conçu pendant la guerre, qui a progressé sans dévier de sa route et sans s'interrompre durant trois années et qui ne constitue, à son tour, qu'une phase du plan général de la politique d'impérialisme farouche suivie par l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Avec l'autorité d'un homme qui a été l'un des dirigeants principaux de la politique extérieure de la Tchécoslovaquie, M. Papanek a affirmé les faits que voici :

1. Gottwald, Fierlinger, Nejedly, le général Svoboda, et tous ceux qui ont exécuté le coup d'Etat et qui président actuellement à la vie civile et militaire du pays, ont séjourné en Russie durant la guerre, en contact étroit avec les autorités suprêmes du parti international auquel ils appartenaient, le parti communiste. Ce fait n'est que trop connu.

2. En 1944, au moment où la guerre a pris fin, l'armée soviétique ayant eu recours à la force, la Tchécoslovaquie a dû céder à l'Union des Républiques socialistes soviétiques une partie de son territoire, la Russie subcarpatique.

3. Lors de la formation du premier Gouvernement, après la libération, le Gouvernement de l'URSS, par l'intermédiaire de son ambassadeur, Valerian A. Zorine, a exigé qu'en soient écartés tous les chefs du Conseil national tchèque qui avaient combattu les Allemands pendant l'occupation, et a imposé les éléments communistes choisis par Moscou et à Moscou. Cela s'est fait au moyen d'une note officielle.

4. Le Ministre des Affaires étrangères, M. Molotov, a fait pression, en usant de menaces, sur le Ministre Masaryk pour lui faire suivre ses instructions lors de la Conférence de San-Francisco.

5. La Russie a exigé qu'on lui livrât les mines de radium, en alléguant que Fierlinger les lui avait promises. Satisfaction lui a été donnée, et, dès lors, aucun Tchèque n'a pu pénétrer dans les mines, placées sous la surveillance de troupes soviétiques revêtues de l'uniforme tchèque.

6. A la veille des élections générales de Tchécoslovaquie, prévues pour le 26 mai 1946, le Gouvernement de l'URSS a fait savoir que, le 24 du même mois, les troupes soviétiques commencerait à effectuer des mouvements entre l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, en passant par la Tchécoslovaquie. Ces mouvements n'ont été remis à une date ultérieure que devant la protestation énergique du Président Bénès et du Ministre Masaryk.

7. A peine le Gouvernement tchèque avait-il décidé à l'unanimité de répondre à l'invitation lancée à tous les pays européens à l'annonce du Plan Marshall, que les Ministres Gottwald et Masaryk ont été subitement appelés à Moscou. A la suite d'entrevues ayant eu lieu directement entre Gottwald et les autorités soviétiques, le Gouvernement a fait savoir, le 18 du même mois,

Czechoslovakia in the plan would be interpreted by the Union of Soviet Socialist Republics as an unfriendly act; the Government therefore reversed its previous decision.

8. That in November 1947 a *coup*, similar to that which succeeded last February and embracing plans to a late Masaryk, Drtina and Zenkl, had been organized but failed. An investigation brought forth evidence of participation in the plot by the NKVD of the Union of Soviet Socialist Republics.

9. That the Deputy Commissar for Foreign Affairs, Valerian Zorin, was present in Prague directing the activities of the *coup d'état*, that there was no justifiable reason for his presence there, and that he was not received by President Benes. This is the man who, as former Ambassador at Prague, had already exerted pressure.

10. That in the *coup* itself there participated officials of the NKVD, soldiers of the Union of Soviet Socialist Republics, and leaders of the Communist Party of the USSR.

11. That Zorin and other Soviet Union agents threatened President Benes and Masaryk with a troop movement similar to that announced for the elections in 1946.

These are the facts presented by Mr. Papanek. Some of them, such as numbers 1, 2 and 7, need not be substantiated before the Security Council, because they are well-known and in some cases have even been announced officially.

Even though it might not be possible to present direct evidence for number 11, the information published by the Zurich newspaper *Volksrecht* on 20 February, to which Mr. Papanek referred [272nd meeting] would amply justify its authenticity.

For numbers 3, 4, 5, 6, 8, 9 and 10, Mr. Papanek is prepared to offer the Council indisputably reliable evidence supported by documents or witnesses, or the data necessary to obtain such evidence. I refer especially to what he says regarding the pressure exerted on Minister Masaryk at the San Francisco Conference, and the direct participation of Soviet Union officials in the abortive *coup* of 1947 as well as in the successful *putsch*.

I wish to inform the Council that I possess the names of six persons, all eminent statesmen formerly in the Czechoslovak Parliament or Administration, who succeeded in escaping from the totalitarian persecution and are now prepared to present evidence and documents to any body of the United Nations that might be set up to investigate the accusation. I must say further that letters describing what happened are already being received from persons in Czechoslovakia, and these could be presented as exhibits should the case arise.

For our part, the agreement of the Czechoslovak representative's statement with other proven and obvious facts, the trustworthiness of that statement on the basis of the known circumstances surrounding these events, and the information we possess as to Mr. Papanek's moral and intellectual

que la participation de la Tchécoslovaquie au Plan Marshall serait interprétée comme un acte d'hostilité par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et que, pour cette raison, il annulait sa décision première.

8. En novembre 1947, s'est préparé un coup de force analogue à celui qui a réussi en février dernier, et un attentat fut projeté contre la vie de Masaryk, contre celle de Drtina et celle de Zenkl; cet attentat échoua. L'enquête a démontré que le NKVD de l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait participé aux préparatifs de cet attentat.

9. Le Ministre adjoint des Affaires étrangères, Valerian Zorine, se trouvait à Prague et dirigeait les opérations du coup d'Etat. Rien ne justifiait sa présence, et il n'a pas été reçu par le Président Bénès. Il s'agit du même personnage qui avait été auparavant Ambassadeur à Prague, et qui s'était déjà livré à des tentatives d'intimidation.

10. Au coup de force lui-même ont pris part des fonctionnaires du NKVD, des militaires de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des dirigeants du parti communiste russe.

11. Zorine et d'autres agents soviétiques ont menacé le Président Bénès et M. Masaryk d'effectuer un mouvement de troupes analogue à celui qui avait été annoncé pour les élections de 1946.

Tels sont les faits rapportés par M. Papanek. Parmi eux, certains, comme ceux qui figurent sous les numéros 1, 2 et 7, n'ont pas besoin d'être prouvés devant le Conseil de sécurité, car ils sont de notoriété publique ; quelques-uns d'entre eux ont même été annoncés officiellement.

S'il n'y avait pas de preuve directe de celui qui est cité sous le numéro 11, la lecture du numéro du 20 février du quotidien *Volksrecht*, de Zurich, mentionné par M. Papanek [272^e séance], pourrait suffire à nous convaincre.

Quant aux faits 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 10, M. Papanek est à la disposition du Conseil pour fournir des preuves fondées sur des documents dignes de foi et sur des témoignages d'un crédit incontestable, ou pour lui fournir des indications permettant de se les procurer. Je parle tout particulièrement de ce qu'il dit de la pression exercée sur le Ministre Masaryk lors de la Conférence de San-Francisco, et de la participation directe de fonctionnaires soviétiques, tant au coup d'Etat manqué de 1947 qu'au *putsch* triomphant.

Je désire signaler au Conseil que je possède les noms de six personnes, représentants éminents du pouvoir politique, du Parlement ou de l'administration tchécoslovaque, qui ont réussi à échapper à la persécution totalitaire et qui sont prêts à fournir leur témoignage et des documents devant tout organe que les Nations Unies auront constitué pour examiner l'accusation. Je dois dire, en outre, que des lettres nous arrivent de personnes qui résident en Tchécoslovaquie, nous apportant des détails sur ce qui s'est passé ; elles peuvent servir de pièces à conviction, le cas échéant.

Nous estimons, quant à nous, que l'exposé de M. Papanek, représentant de la Tchécoslovaquie, est si convaincant, qu'il se présente sous un aspect si définitif et décisif, par sa conformité avec d'autres faits prouvés et notoires, par sa vraisemblance, vu les circonstances connues qui

reliability are all so convincingly final and decisive that, if we were members of this body, we should need nothing further to order an investigation or to declare it necessary and urgent to take action.

But if not even all this were considered sufficient to order an investigation, other data could easily be offered which would lead naturally and directly to the conclusion that Mr. Papanek's accusation agrees absolutely with the truth. Such data, which constitute further strong presumptions, have already been presented in the clear but relentless logic of Mr. Parodi and Sir Alexander Cadogan. These may be summarized as follows :

1. The proven democratic convictions and traditions of the Czech people, their love of liberty, and their constant defence of constitutional government make unlikely the success of any *putsch* prepared and carried out by the Communist minority alone, whose numbers had even decreased since the last elections.

2. There were no economic or social conditions within the country that might explain a momentary eclipse of these democratic principles.

3. Any significant popular movement against the opinion and sentiments of President Benes and other non-Communist members of his Government, such as the late Minister Masaryk, was furthermore improbable in view of the extraordinary popularity and prestige which they enjoyed.

4. The ingrained and proven democratic convictions of President Benes and his undisputed moral and intellectual strength give reason to believe that he would have resisted the subversive forces unless subjected to a serious threat, of an international rather than a personal nature. In support of this view there is the letter sent by him to Gottwald on the day previous to the *coup*. This letter has been published everywhere and was quoted by Mr. Papanek in his address to the Council [272nd meeting]. In it President Benes stated his intention to settle the crisis democratically, and in support of that decision he uttered the following words, which his friends know must have sprung up from the utmost depths of his noble personality : " You know my sincere democratic profession of faith. I cannot but remain faithful to it even in this moment, for democracy, according to my conviction, is the only reliable and lasting basis for a decent and respected human life."

In addition to these strong presumptions of fact derived from internal considerations, there are even stronger presumptions derived from without. They are :

1. The indisputable international character of the Communist Party, in which the various national groups are merely branches or sections of

ont entouré ces événements, vu aussi ce que nous savons du crédit moral et intellectuel de M. Papanek, que, si nous étions membres de cet organisme, il ne nous en faudrait pas davantage, non seulement pour ordonner une enquête, mais aussi pour déclarer qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence.

Dans le cas, cependant, où cela ne serait pas jugé suffisant pour justifier une enquête, il serait facile de fournir d'autres indications qui conduisent naturellement et directement à la conclusion que l'accusation portée par M. Papanek est parfaitement conforme à la vérité. Quelques-unes d'entre elles ont déjà été données avec cette logique aussi implacable que simple que nous constatons dans l'intervention de M. Parodi, et dans celle de Sir Alexander Cadogan; ces quelques indications constituent autant de présomptions graves. On peut les résumer de la façon suivante :

1. Les convictions démocratiques éprouvées et la tradition démocratique du peuple tchèque, son amour de la liberté, la façon dont il a constamment défendu son régime constitutionnel, rendent invraisemblable le succès d'un *putsch* préparé et réalisé par les seules forces de la minorité communiste, minorité qui, d'ailleurs, s'était encore réduite depuis les dernières élections.

2. L'absence, dans le pays, de conditions économiques et sociales de nature à justifier l'affaiblissement momentané de ces principes démocratiques.

3. Le prestige et la popularité extraordinaires du Président Bénès et de quelques-uns des membres non communistes de son gouvernement, tel le regretté Ministre Masaryk, qui rendent également invraisemblable un mouvement populaire sérieux allant à l'encontre de ses idées et de ses sentiments.

4. Les convictions démocratiques profondes et éprouvées du Président Bénès et sa fermeté d'âme indiscutée, qui permettent de présumer que sauf sous une menace grave, non pas d'ordre personnel, mais de caractère international, il aurait résisté au coup d'Etat. Pour appuyer cette considération, nous avons la lettre qu'il a remise à Gottwald la veille du coup d'Etat, lettre qui a été rendue publique dans le monde entier et que M. Papanek a introduite dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil de sécurité [272^e séance]. Dans cette lettre, le Président Bénès affirme sa volonté de résoudre démocratiquement la crise et, pour justifier cette décision, il écrit cette phrase jaillie (quiconque l'a connu le sait bien) du plus profond de sa noble personnalité : « Vous connaissez ma profession de foi sincèrement démocratique. Je ne peux qu'y rester fidèle..., car j'ai la conviction que la démocratie est la seule base durable pour construire une vie humaine digne et respectable. »

Outre ces présomptions, qui découlent de faits d'ordre intérieur, il convient d'énumérer celles, encore plus graves, qui dérivent d'agissements venus de l'extérieur. Les voici :

1. Le caractère indiscutablement international du parti communiste, dont les différents groupements nationaux ne sont que de simples succur-

the Soviet Union Party. Despite all announcements proclaiming dissolution of the Third International and other similar announcements, the foregoing fact—well-known even to porters, cowboys and taxicab drivers—is so notorious that I should insult the political intelligence of the members of the Council if I were to give arguments in support of it.

2. The recent history of the presumed aggressor is likewise familiar to taxicab drivers, cowboys and porters. When an attempt is made to prove the guilt of a fiendish murderer before a court of law, his record of similar crimes committed in the same way and under the same conditions is most pertinent. This international crime against the independence of Czechoslovakia is likewise supported overwhelmingly by the argument presented by Sir Alexander Cadogan on Monday [272nd meeting] when he said : "What happened last month in Czechoslovakia has previously taken place in Romania, Bulgaria, Albania, Hungary and Poland." Sir Alexander said further : "The circumstances and the technique were the same", and in support of this he cited some striking examples of this technique in actions which took place in Bulgaria and Hungary. Many details could have been added to all this. I am confident that there will very soon be an opportunity to do this when the United Nations decides to investigate the problem of the expanding totalitarian imperialism of the Union of Soviet Socialist Republics in all its vast proportions, whereof the practical annexation of Czechoslovakia is merely one of many aspects. Meanwhile, I wish to point out that any study whatsoever, no matter how superficial, that might be made of the activities of the USSR in the other countries mentioned would lead directly to the conclusion that the events in Czechoslovakia are just one link in the great chain with which the USSR is trying to enslave the world.

If this were a court of law trying a political crime, with authority to render a judgment based on legally established evidence, the direct evidence and the strong, precise, and non-conflicting presumptions enumerated above would be sufficient to convict the Union of Soviet Socialist Republics of flagrant violation of Article 2 of the Charter. This Council is not, however, a court of law, but simply a political body set up under the Charter of the United Nations to ensure world peace and security, with the duty to protect this peace and security from attack and with the right to apply sanctions in case of such attack. Under Article 24 of the Charter, quoted by Sir Alexander Cadogan, the Members of the United Nations have conferred "on the Security Council primary responsibility for the maintenance of international peace and security, and agree that in carrying out its duties under this responsibility the Security Council acts on their behalf".

sales ou sections du parti russe. Malgré toutes les proclamations de dissolution de la Troisième Internationale et autres proclamations du même genre, ce fait, connu même des portiers d'hôtel, des cow-boys et des chauffeurs de taxis, est tellement notoire qu'il serait offensant pour la culture politique des membres du Conseil de sécurité de fournir des preuves à son appui.

2. Le passé immédiat de l'agresseur présumé est également familier aux chauffeurs de taxis, aux cow-boys et aux portiers d'hôtel. Lorsqu'il s'agit de prouver devant un tribunal la culpabilité d'un assassin maniaque, son casier judiciaire chargé de crimes analogues, perpétrés selon les mêmes méthodes et dans les mêmes conditions, est d'une grande utilité. De même, dans ce crime international contre l'indépendance de la Tchécoslovaquie, un argument écrasant est celui que Sir Alexander Cadogan a fourni lundi dernier [272^e séance], lorsqu'il a dit : « Ce qui est arrivé le mois dernier en Tchécoslovaquie s'est produit auparavant en Roumanie, en Bulgarie, en Albanie, en Hongrie et en Pologne. » Il a ajouté : « Les circonstances et la technique n'ont pas varié. » Pour le démontrer, il a décrit quelques aspects frappants de cette technique, citant les faits survenus en Bulgarie et en Hongrie. On pourrait dire encore beaucoup et apporter de nombreux détails à ce sujet. J'ai le ferme espoir qu'il y aura bientôt une occasion de le faire, lorsque les Nations Unies se seront décidées à enquêter, en l'envisageant dans toute son étendue, sur le problème de l'expansion de l'impérialisme totalitaire de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, expansion dont cette annexion de fait de la Tchécoslovaquie n'est qu'un des nombreux aspects. En attendant, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'une étude quelconque, même superficielle, des activités de l'URSS dans les autres pays en question conduit directement à la conclusion que les événements de Tchécoslovaquie ne sont qu'un maillon de la grande chaîne au moyen de laquelle l'URSS envisage de tenir le monde en esclavage.

Si ce Conseil était une cour de justice qui eût à statuer en jugement sur un crime politique, c'est-à-dire qui dût se prononcer après avoir acquis une conviction fondée sur des preuves établies au préalable en vertu d'une disposition de la loi, les preuves directes citées au début de cet exposé et les présomptions graves, précises et concordantes que j'ai énumérées suffiraient pour que l'Union des Républiques socialistes soviétiques fût déclarée coupable d'infraction flagrante aux termes de l'Article 2 de la Charte. Mais ce Conseil n'est pas un tribunal ; ce n'est qu'un organe politique fondé par la Charte des Nations Unies pour assurer la paix et la sécurité dans le monde, en veillant à ne laisser commettre aucun attentat contre ladite Charte et en prenant des mesures destinées à condamner les actes de nature à mettre en danger la paix et la sécurité. Comme le dit l'Article 24 de la Charte, cité par Sir Alexander Cadogan, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont conféré « au Conseil de Sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité, le Conseil de sécurité agit en leur nom ».

The Security Council is therefore the body representing all of the United Nations that is charged with carrying out this responsibility subject only to the convinced opinion of its members that an act has been committed endangering international peace and security. Such opinion may be based on any grounds of sufficient validity to convince the members in this regard, and there is no need for specific kinds of proof. On the basis of the evidence presented in the present case most of the members of this Council are now convinced that the Union of Soviet Socialist Republics took an active part in the *putsch* in Czechoslovakia and in the subjugation of that noble country. Sufficient support for this may be drawn from any one of many remarks made in the past few days by Messrs. Austin, Cadogan and Parodi; from the pronouncements of President Truman, Mr. Bidault and Mr. Marshall; and from the statements of the three great Powers commenting on the *coup d'état*.

Despite all that has been said, I want to emphasize that we are not at this time considering a petition to have the Security Council take any of the measures prescribed in Chapters VI and VII of the Charter, even though the reasons just given might justify such an action. Under Article 35 we have merely brought the case of Czechoslovakia "to the attention of the Security Council", and have requested an investigation of this situation in accordance with Article 34. Our principal reason for proceeding thus is to allow the accuser to present the further and more important evidence to which he referred, and we believe that the Council itself may be able to add something to this. The task of the Council is hereby considerably simplified, inasmuch as an investigation may be instituted without legal proof and without absolute certainty on the part of the members that the charges in question are true; it is only necessary that facts be presented which constitute a threat to international peace and security with sufficient data to presume that they occurred. When criminal charges are preferred before a judge, he is obliged to order an investigation if the act in question seems to have been an offence and indications are present that such an act took place. Complete proof is not necessary to order an investigation.

There is no doubt that the accusation against the Union of Soviet Socialist Republics represents a serious threat to international peace and security. This has been repeated time and time again, and reference has been made to Article 1 and to Article 2, paragraph 4, of the Charter, where it is stated that recourse to "the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State" is one of the most

Le Conseil de sécurité n'est ainsi qu'un organe que l'ensemble des Nations Unies ont fondé de pouvoirs et chargé de cette responsabilité, fonction qu'il doit exercer du seul fait de la conviction, acquise par ses membres, qu'un acte a été commis qui met en danger la paix et la sécurité internationales. Cette conviction peut être fondée sur une indication quelconque, sur un élément quelconque qui soit de force à convaincre les membres dans ce sens et il n'est pas nécessaire de réunir des preuves d'une catégorie déterminée. Dans le cas présent, la conviction que l'Union des Républiques socialistes soviétiques est intervenue dans le *putsch* de Tchécoslovaquie et qu'elle a subjugué ce noble pays est partagée par la majorité des membres de ce Conseil et ne pouvait manquer de l'être en face de l'évidence manifeste. Il suffirait, pour le prouver, de noter au passage ou de répéter l'une quelconque des nombreuses phrases qu'ont prononcées dans ce sens, ces jours derniers, M. Austin, Sir Alexander Cadogan et M. Parodi. Il suffirait encore de citer les déclarations de M. Truman, de M. Bidault ou de M. Marshall. Il suffirait encore de répéter, devant le Conseil, le texte de la déclaration que les trois grandes Puissances ont publiée dès après le coup d'Etat.

Malgré tout ce qui a été dit, je voudrais rappeler que nous ne nous trouvons pas actuellement en face d'une demande qui oblige le Conseil de sécurité à prendre quelques-unes des mesures envisagées aux Chapitres VI et VII de la Charte, demande que l'on pourrait très bien formuler pour les raisons que nous venons d'exposer. Nous avons simplement, conformément aux dispositions de l'Article 35, attiré « l'attention du Conseil de sécurité » sur le cas de la Tchécoslovaquie et nous avons demandé que, conformément aux dispositions de l'Article 34, le Conseil fasse une enquête sur cette situation. Si nous avons d'abord procédé de la sorte, c'est parce que, comme il l'a fait savoir, l'accusateur est à même de présenter une preuve encore plus forte et parce que nous croyons que le Conseil est, pour sa part, à même de la compléter. Cette circonstance rend la tâche du Conseil beaucoup plus simple encore, car il n'est pas besoin, pour qu'il ordonne une enquête, qu'on lui ait fourni une preuve légale ni que ses membres aient acquis au préalable la conviction absolue que les faits dénoncés sont réels; il faut seulement que le Conseil de sécurité se trouve en présence de faits qui revêtent la forme d'un attentat à la paix et à la sécurité internationales et qu'il existe des indications suffisantes pour faire présumer que les faits sont bien tels. C'est exactement le même cas que lorsqu'un crime est signalé à la justice : le juge est obligé d'ordonner l'enquête lorsque le fait présente les caractéristiques d'un délit et s'il y a des indices que ce fait s'est bien produit. Pour ordonner une enquête, une preuve complète n'est pas exigée.

Que l'action qui est attribuée à l'Union des Républiques socialistes soviétiques se présente comme un attentat grave contre la paix et la sécurité internationales, cela ne fait aucun doute. On a déjà répété à satiété, et on a cité à cet effet les dispositions de l'Article premier et du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, que « recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance

serious threats to international peace and security. As to the existence of indications in support of such facts, I have explained that far more evidence is available than is required for the acceptance of our petition.

The only defence—other than insults and counter-charges—of the representative of the USSR against this accusation, which is supported by so many facts and based on specific provisions of the Charter, is the assertion that Article 2, paragraph 7, of the Charter specifies that nothing contained in the Charter "shall authorize the United Nations to intervene in matters which are essentially within the domestic jurisdiction of any State". In accordance with this principle, he says, an intervention by the United Nations would violate the sacred principle of national sovereignty.

It is truly remarkable, that a concept of sovereignty in vogue a hundred and fifty years ago should now be defended by the representatives of a Government whose principal doctrine is internationalism and the elimination of national sovereignty. The representatives of the USSR are opposed, for example, to the United Nations conducting surveys of living, working, financial and economic or any other conditions in their country, for the express purpose of studying general measures for international co-operation, on the grounds that such would be an encroachment upon their sovereignty. According to them any economic aid, such as that provided under the Marshall Plan, is likewise an attack against sovereign independence. They are opposed to the adoption of a Charter defending fundamental human rights or the establishment of a body to ascertain violations of such rights, because these matters are the private concern of the individual States. Many further examples could be given of this ultra-nationalism, which is contrary to the basic principles of international co-operation on which the very existence of the United Nations rests and to the development of an international spirit, so essential to the maintenance of peace.

This concept is forgotten, however, when it is desired to destroy the sovereignty of other countries—such as Hungary, Bulgaria and others, and now Czechoslovakia. Such a concept is non-existent so long as the anti-national activities of all the Communist Parties throughout the world are centrally controlled from the USSR. This contradiction between ultra-nationalism within and ultra-internationalism without is not so great, however, as it appears; for the old idea of Communistic internationalism has long since disappeared, and what remains is the old formula of Communistic doctrine which is being exploited in other countries to serve the national interests of a totalitarian and imperialistic country. If it is necessary to sacrifice the Union of Soviet Socialist Republics in order that the world revolution may be successful, then, said the old Bolsheviks,

politique de tout Etat » constitue l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. En ce qui concerne l'existence d'indices révélant l'exactitude des faits dénoncés, j'ai affirmé qu'il existe déjà une preuve complète, c'est-à-dire beaucoup plus forte qu'il n'est nécessaire pour faire accueillir notre demande.

En dehors des insultes et des contre-accusations déjà mentionnées, l'unique défense fournie contre cette accusation, appuyée par un si grand nombre d'indications et fondée sur des dispositions précises de la Charte, a été l'allégation du représentant de l'URSS suivant laquelle le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte indique qu'aucune disposition de ladite Charte « n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat. » S'appuyant sur cette disposition, le représentant de l'Union soviétique a prétendu que l'intervention des Nations Unies porterait atteinte au principe sacré de la souveraineté nationale.

Il est vraiment remarquable que les représentants d'un régime qui a pris naissance et qui trouve son appui dans une doctrine ayant pour principe essentiel l'internationalisme et l'abolition des souverainetés nationales se soient convertis en champions d'une conception de la souveraineté telle qu'on l'entendait il y a cent cinquante ans. Les représentants de l'URSS s'opposent, par exemple, à ce que les Nations Unies enquêtent dans leur pays sur les conditions de vie et de travail, sur la situation économique et financière, etc., avec pour objectif précis d'étudier des mesures générales de coopération internationale; ils prétendent que cela constitue une atteinte à la souveraineté. L'aide économique apportée à un pays par un autre, comme dans le cas du Plan Marshall, attente aussi, selon eux, à l'indépendance souveraine. Ils s'opposent à l'adoption d'une Charte qui proclamerait les droits fondamentaux de l'homme et à la création d'un organisme destiné à juger les infractions au principe du respect des droits en question, sous le prétexte que c'est là une fonction relevant exclusivement des Etats. On pourrait multiplier ces exemples d'une position ultra-nationaliste, contraire au principe fondamental de la coopération internationale sur lequel repose l'existence même de l'Organisation des Nations Unies, et contraire au renforcement de l'esprit international si indispensable au maintien de la paix.

Cependant, cette conception disparaît lorsqu'il s'agit simplement de liquider la souveraineté d'autres pays, comme ce fut le cas avec la Hongrie, la Bulgarie, etc., et comme c'est aujourd'hui le cas avec la Tchécoslovaquie; elle n'existe pas lorsque l'action antinationale de tous les partis communistes dans tous les pays du globe continue à être dirigée par une organisation centrale russe. Cette contradiction entre l'ultra-nationalisme à l'intérieur et l'ultra-internationalisme à l'extérieur est, du reste, plus apparente que réelle. En effet, le vieux concept de l'internationalisme communiste a disparu depuis longtemps; ce qui en reste, c'est l'exploitation, dans les autres pays, de la formule doctrinale du communisme pour servir l'intérêt national d'un pays totalitaire et impérialiste. « S'il faut sacrifier l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour que triom-

viks, this must be done. They now tell the workers of the world that happiness will come only as the result of sacrifices to make the Union of Soviet Socialist Republics the great ruling nation of the earth.

This concept of sovereignty, put forth as a defence, is contrary not only to the ideas of international co-operation that are the basis of the Charter, but also to specific provisions laid down therein. The last part of the very same Article 2, paragraph 7, cited by the representatives of the USSR, reads : "but this principle [that of non-intervention in the affairs of a nation] shall not prejudice the application of enforcement measures under Chapter VII". The Charter therefore expressly provides that the Organization not only can, but must intervene, even using armed force, when world peace and security are endangered by any State. There is consequently far greater justification for initiating an investigation that is merely preliminary to enforcement measures.

I believe that I have sufficiently demonstrated why the Security Council is fully justified in ordering an investigation of events in Czechoslovakia. I need not remind the Council of its moral obligations in this matter as the guardian of international peace and security on behalf of the fifty-seven States Members of the Organization. World public opinion is anxiously awaiting the intervention of the Council as evidence that this Organization is essentially different from the defunct League of Nations ; the subjugated and silent peoples of Czechoslovakia, Yugoslavia, Hungary and the other countries suffering under Soviet tyranny are likewise waiting, for this is one of their few, small hopes of regaining freedom. Waiting too are the peoples of Europe living in constant dread of the danger threatening them. We cannot forget the grim history of the last decade, when international complacency in the face of one conquest was a constant inducement to undertake a new conquest. We are confident that the representatives of the democratic countries in this Council will stand together, as they did in the earlier stages of this discussion, against the absurd and clumsy attacks of the delegation of the Union of Soviet Socialist Republics, and that they will accept our petition.

In conclusion, I venture to suggest that, previous to setting up a committee or other body to investigate the happenings in Czechoslovakia, there be established a sub-committee charged with informing the Council of the results of a preliminary investigation based on the evidence already presented, to which I have referred, or

phe la révolution mondiale, sacrifices-là ! », disaient les anciens bolchevistes. Aujourd'hui, ils disent aux travailleurs du monde : « Faites les sacrifices nécessaires pour que l'Union des Républiques socialistes soviétiques soit grande et domine la terre entière ; ensuite viendra le bonheur. »

Cette conception de la souveraineté que l'on nous oppose comme défense n'est pas seulement contraire aux normes de la coopération internationale qui constituent les fondements de la Charte ; elle est contraire aux dispositions expresses de ladite Charte. Ainsi, le paragraphe 7 de l'Article 2 lui-même, que les représentants de l'URSS ont cité, renferme une phrase finale ainsi conçue : « Toutefois ce principe [celui de la non-intervention dans les affaires intérieures d'une nation] ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII. » Cela revient à dire que la Charte dispose expressément que, lorsque la paix et la sécurité mondiales sont mises en danger par un Etat, l'Organisation a non seulement le pouvoir, mais encore le devoir, d'intervenir, même au moyen du recours à la force armée. A plus forte raison, peut-elle ordonner une enquête qui n'est qu'une démarche préalable dans la voie des mesures de coercition.

Je crois avoir suffisamment démontré que le Conseil de sécurité dispose d'indications plus que suffisantes pour ordonner une enquête sur les faits qui se sont produits en Tchécoslovaquie. Je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil qu'il se trouve également devant l'obligation morale d'ordonner cette enquête, en tant que responsable de la paix et de la sécurité internationales, au nom des cinquante-sept Etats Membres de l'Organisation. L'opinion publique mondiale attend avec anxiété l'intervention du Conseil, comme une preuve que cette organisation diffère essentiellement de la défunte Société des Nations. Cette intervention est également attendue par l'opinion publique, enchaînée et muette, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie, de la Hongrie et d'autres pays opprimés par la tyrannie soviétique ; c'est là un des espoirs peu nombreux que conservent ces peuples de pouvoir recouvrer la liberté. Elle est attendue par les peuples d'Europe qui vivent dans une angoisse permanente en face du danger qui plane sur eux. Il n'est pas possible d'oublier la dure expérience des dix dernières années, au cours desquelles chaque manifestation de la tolérance internationale à l'égard d'une conquête régulièrement représenté un encouragement à effectuer une nouvelle conquête. Nous avons la certitude que, tout comme aux phases précédentes de la discussion de cette affaire, les représentants des pays démocratiques qui composent le Conseil mépriseront unanimement les attaques absurdes et maladroites que leur prodigue la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et accueilleront favorablement la requête que nous avons présentée.

Je termine en émettant, en guise de proposition, l'idée que le Conseil, avant de constituer une commission ou un autre organe d'enquête sur les événements de Tchécoslovaquie, désigne un sous-comité qui procéderait à une enquête préliminaire en recevant tous les éléments de preuve qui ont été présentés, et que j'ai mentionnés, ou en solli-

on any data which the sub-committee might request. The Council would thus be spared the necessity of directly taking the testimony offered, and the final decision of the Council would have even greater moral force. A similar action was taken by the Security Council on 29 April 1946 [39th meeting] when the Spanish question was under discussion. The terms of reference [document S/75] of the Sub-committee set up at that time were "to examine the statements made before the Security Council,... to receive further statements and documents, and to conduct such inquiries as it may deem necessary, and to report to the Security Council".

At this point the system of consecutive interpretation was resumed.

General MCNAUGHTON (Canada) : In the view of the Canadian delegation, the representative of Chile has performed a very valuable service in bringing this matter to the notice of the Security Council. It is proper that the very grave charges contained in his letters of 12 March and 15 March [documents S/694 and S/696] should be most carefully examined by the Security Council. If it were established that the coup in Czechoslovakia by the Communist minority was in fact, as alleged in the letter of 12 March, "effectuated successfully only because of "official participation of representatives of the Union of Soviet Socialist Republics and the threat of the use of military force of the Union of Soviet Socialist Republics in readiness on the north-east boundaries of Czechoslovakia", then clearly a serious violation of the Charter would have occurred. Such a violation is of direct and immediate concern to every Member of the United Nations, and any Member State is therefore abundantly justified in requesting the Security Council to examine the allegations which have been made and endeavour to establish the facts in the case.

What did happen in Czechoslovakia in the month of February ? From the discussion which has taken place in the Security Council to date, I must confess that we have not added substantially to the specific information which was already available to the members as a result of newspaper dispatches which were sent out from Prague at that time. A number of pertinent questions have been asked in the Security Council, but no satisfactory answers have so far been given. Instead, we have heard countercharges and references to the motives of those who have been trying to establish the facts in the case.

What are these facts ? That is what the Security Council should endeavour to establish. The Security Council should not, of course, prejudge the case ; but the assertions regarding the events in Czechoslovakia have been made and, if they are true, they must be a matter of the greatest concern to those who cherish the democratic way of life. It is, therefore, our first responsibility to know whether, in fact, these assertions are true or false. At the risk of going once again over familiar ground, I shall mention some of the

citant les renseignements qu'elle jugerait utiles, et qui exposerait ensuite au Conseil de sécurité l'état de la question. Cette façon de procéder conférerait à la résolution définitive du Conseil une autorité morale encore plus grande et déchargerait en même temps le Conseil de sécurité de la tâche qui consiste à écouter directement les témoignages présentés. Il s'agit là d'une mesure analogue à celle que le Conseil de sécurité a adoptée le 29 avril 1946 [39^e séance], lorsqu'il a été saisi du cas de l'Espagne. Le sous-comité nommé à ce moment a eu pour mandat [document S/75] « d'examiner les déclarations qui ont été faites devant le Conseil de sécurité [de recevoir] de nouveaux exposés écrits appuyés de documents et de procéder à toutes autres enquêtes qu'il jugera nécessaires, afin de... faire rapport au Conseil de sécurité ».

On passe alors à l'interprétation consécutive.

Le général MCNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : La délégation du Canada estime que le représentant du Chili a rendu un service considérable en soumettant cette question à l'attention du Conseil de sécurité. Il convient que le Conseil examine avec le plus grand soin les accusations très graves que contiennent ses lettres des 12 et 15 mars [documents S/694 et S/696]. S'il est établi que le coup d'Etat de la minorité communiste a effectivement pu réussir, comme le prétend la lettre du 12 mars, grâce à la participation officielle de représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et à cause de la menace de l'emploi de la force militaire de l'Union soviétique, dont les troupes étaient massées sur les frontières nord-est de la Tchécoslovaquie », nous nous trouverons de façon évidente, en présence d'une violation de la Charte. Une violation de ce genre intéresse de façon directe et immédiate tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et chacun des Gouvernements des Etats Membres est donc parfaitement justifié en demandant au Conseil de sécurité d'examiner ces allégations et de s'efforcer d'établir les faits.

Que s'est-il passé en Tchécoslovaquie au mois de février ? D'après les discussions qui se sont déroulées au Conseil de sécurité jusqu'ici, je dois reconnaître que nous n'avons rien ajouté d'important aux renseignements particuliers qui sont déjà à la disposition de tous grâce aux dépêches de journaux envoyées de Prague à cette époque. On a posé au Conseil un certain nombre de questions pertinentes mais, jusqu'ici, aucune réponse satisfaisante n'a été fournie. Au contraire, nous avons entendu des contre-accusations et on a mis en question les motifs qui poussent ceux qui se sont efforcés d'établir les faits.

Quels sont ces faits ? C'est ce que le Conseil de sécurité doit s'efforcer d'établir. Le Conseil ne doit évidemment pas préjuger le cas ; mais on a présenté certaines affirmations au sujet des événements de Tchécoslovaquie et si ces affirmations sont exactes, elles sont du plus haut intérêt pour ceux auxquels les principes démocratiques sont chers. Nous avons donc la responsabilité de déterminer si, effectivement, ces affirmations sont exactes ou fausses. Au risque de reprendre un sujet familier, je vais mentionner certains des

salient features which have been brought out regarding the alleged events which took place in Czechoslovakia last February.

The first step was the formation of a National Front Government in which the Communists held several of the key Ministries, which included not only the office of Prime Minister but also the Ministry of Information, which provided control over the radio and the press, and the Ministry of the Interior, which gave control over the police, a control which the Party made absolute by widespread dismissal of non-Communists.

These dismissals were questioned in a Cabinet meeting and, by a majority decision of the Cabinet, the Ministry of the Interior was required to take corrective action. This Cabinet decision was never carried out and was the direct occasion for the resignation, in protest, of twelve non-Communist Cabinet members on 20 February. From there on, the crisis developed with a speed which itself bears evidence of the careful preparations made by the Communist minority to consolidate their power.

Premier Gottwald denounced those who had resigned as agents of foreign reaction and demanded that their resignations be accepted in order to allow him to form a new government. The infiltration of Communists into positions of authority in the trade unions of the country made it possible for the Communists to announce that a general strike would be called if President Benes did not accede to the demands of the Party. The Communist-dominated police were armed. Local authorities were instructed to take orders from "Action Committees" which had been organized by the Communist Party. The Secretariats of the National Socialist and Social Democratic Parties were searched by police and the discovery of a "reactionary plot against the State" was announced.

By 25 February 1948 all vital communications, Government Ministries and industrial areas were under Communist control. Denied the use of either newspapers or the radio, all opposition was silenced. Wholesale arrests began. The President accepted the resignations of the twelve ministers and accepted the Cabinet proposed by Premier Gottwald. The crisis was over. Thus it would appear that the Communist Party, by direct intimidation, silenced its political opponents, and Czechoslovakia was enslaved.

It seems that the most significant feature in these events was that this was no revolution of the people against tyranny or misrule. On the contrary, the *coup* was undertaken by a group which already held power and for the purpose of extending that power over the people. The question naturally arises : Why did the *coup* take place, and at whose behest ? Surely not at the behest of the Czechoslovak people, who would have had ample opportunity to change their government, if they so desired, at the elections which were not far off. It is to these, as well as

aspects caractéristiques que l'on a fait ressortir à propos des événements qui se seraient déroulés en Tchécoslovaquie en février dernier.

La première des mesures prises a été la constitution d'un gouvernement de front national dans lequel les communistes détenaient plusieurs ministères clés au nombre desquels figuraient non seulement la présidence du Conseil, mais encore le Ministère de l'information, qui leur assurait le contrôle de la radio et de la presse, et le Ministère de l'intérieur, qui leur donnait le contrôle de la police, contrôle que le parti a rendu absolu par le renvoi d'un grand nombre de non communistes.

La légitimité de ces renvois a été mise en cause au cours d'une séance du cabinet et, à la suite d'une décision prise à la majorité, le Ministre de l'intérieur a été mis en demeure d'atténuer la rigueur de cette décision. Cette décision du cabinet n'a jamais été mise à exécution et a été le prétexte immédiat de la démission, le 20 février, en signe de protestation, de douze membres non communistes du cabinet. A partir de ce moment, la crise a évolué à un rythme qui, à lui seul, prouve que la minorité communiste avait fait des préparatifs soigneux pour consolider son pouvoir.

Le Premier Ministre Gottwald a dénoncé les démissionnaires comme agents de la réaction étrangère et a demandé que leur démission soit acceptée afin qu'il puisse constituer un nouveau gouvernement. L'infiltration de communistes à des postes directeurs des syndicats professionnels du pays leur permit d'annoncer qu'une grève générale aurait lieu si le Président Bénès ne consentait pas à satisfaire aux exigences du parti. La police, contrôlée par les communistes, était armée. Les autorités locales reçurent pour instructions de prendre leurs ordres auprès des comités d'action qui avaient été organisés par le parti communiste. Des perquisitions furent effectuées par la police aux secrétariats des partis national-socialiste et social-démocrate et on annonça la découverte d'un « complot réactionnaire contre l'Etat ».

Le 25 février 1948, toutes les lignes de communications importantes, tous les ministères et les régions industrielles se trouvaient entre les mains des communistes. Privée de la presse et de la radio, l'opposition était réduite au silence. Des arrestations massives ont commencé. Le Président accepta la démission des douze ministres et approuva le cabinet proposé par le Ministre Gottwald. La crise était passée. Il semblerait donc que le parti communiste, par intimidation directe, ait réduit au silence ses adversaires politiques et que la Tchécoslovaquie ait été réduite en esclavage.

Il semble que l'aspect le plus caractéristique de ces événements soit le fait qu'il ne s'agit pas d'une révolution populaire contre la tyrannie ou une mauvaise administration. Au contraire, ce coup d'Etat a été exécuté par un groupe qui détenait déjà le pouvoir, dans le but d'étendre ce pouvoir sur le peuple. La question qui se pose naturellement est la suivante : pourquoi ce coup de force a-t-il eu lieu et qui en a ordonné l'exécution ? Ce n'est certainement pas le peuple tchécoslovaque qui aurait eu toutes facilités de changer son gouvernement s'il l'avait désiré, les

to other questions which have been raised, that the Security Council should seek an answer.

The events in Czechoslovakia, moreover, parallel early developments in other States in eastern Europe all too closely to be dismissed as pure coincidence. As has been noted in the Security Council already, it is too much to expect us to believe that the creation of similar regimes in countries like Bulgaria, Hungary and Romania could have taken place without the active and organized help of an outside Power. The fact that the appearance of constitutional forms was used to cloak this overthrow of political liberty does not hide the fact that liberty has been overthrown and free political institutions subverted.

Having in mind the intimate associations between the Communist Party in Czechoslovakia, as in other countries, and the USSR, it is difficult to avoid the conclusion that the Communist Party gained control of Czechoslovakia with the knowledge and approval of, and with some help, at least, from, the USSR. As has been mentioned already in the Security Council, those who were most active in the *coup* were known to have lived and received their training in the USSR. The "Action Committees" which were so effective in intimidating the opposition had apparently been established during the earliest days of the occupation of Czechoslovakia by troops of the USSR.

Unquestionably, where a strong and highly organized political group is known to be linked with the support of an outside Power whose interests it advances, it is difficult to distinguish the relative weight of responsibility that must be borne by each in the events to which I have referred. But this increases the importance of trying to ascertain the facts with regard to this process whereby a minority group linked with an outside Power is able to overthrow its political opponents and deprive the majority of the people of their political liberties; for this is not only dangerous to democracy, but also creates a threat to international peace and security.

It is not to be expected that ~~those~~ who have been responsible for the overthrow of democratic government in Czechoslovakia would help the Security Council in assessing their responsibility for these events. But there are some whose testimony might be available to us and who should, therefore, give evidence. I refer not only to Mr. Papanek, but also to those citizens of Czechoslovakia who were first-hand witnesses to the sad events which took place there in February and who have since had to leave their country to escape persecution. In the opinion of the Canadian delegation, it is the duty of the Security Council to arrange that these witnesses be heard.

The PRESIDENT : I wish to make a statement on behalf of my delegation. I speak, therefore, as the representative of CHINA.

élections devant avoir lieu à une date proche. C'est à ces questions, aussi bien qu'à un certain nombre d'autres questions qui ont été soulevées, que le Conseil de sécurité devrait chercher une réponse.

De plus, les événements de Tchécoslovaquie sont trop semblables aux événements qui se sont déroulés dans d'autres Etats de l'Europe orientale pour qu'on ne voie là que pure coïncidence. Ainsi qu'on l'a déjà constaté au Conseil de sécurité, c'est trop nous demander que vouloir nous faire croire que la création de régimes analogues dans des pays comme la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie ait pu se produire sans l'aide active et organisée d'une Puissance étrangère. Le fait que ces événements se soient déroulés sous des apparences constitutionnelles ayant pour but de masquer l'abolition de la liberté politique, ne dissimule pas le fait que cette liberté a été supprimée et les institutions politiques libres renversées.

Si l'on veut bien ne pas oublier les liens étroits qui existent entre le parti communiste, en Tchécoslovaquie et dans d'autres pays, et l'URSS, il est difficile de ne pas conclure que le parti communiste s'est assuré le contrôle de la Tchécoslovaquie avec l'approbation et, dans une certaine mesure au moins, avec l'aide de l'URSS. Ainsi qu'on l'a déjà déclaré au Conseil de sécurité, les personnes qui ont participé le plus activement au coup d'Etat ont vécu en URSS et y ont reçu leur formation. Les « comités d'action » qui ont si efficacement intimidé l'opposition semblent avoir été créés au cours des tout premiers jours de l'occupation de la Tchécoslovaquie par les troupes de l'URSS.

Il est indiscutable qu'il est difficile, lorsqu'un groupe politique puissant et très bien organisé bénéficie de façon notoire du soutien d'une Puissance étrangère dont il favorise les intérêts, de distinguer la part de responsabilité relative que chacun doit porter dans les événements que je viens de mentionner. Mais il n'en est que plus important de faire la lumière sur les événements qui ont permis à un groupe minoritaire ayant des attaches avec une Puissance extérieure de renverser ses adversaires politiques et de priver la majorité de la population de ses libertés politiques; car ceci non seulement constitue un danger pour la démocratie, mais crée une menace pour la paix et la sécurité internationales.

On ne peut pas s'attendre à ce que les responsables du renversement du gouvernement démocratique en Tchécoslovaquie aident le Conseil de sécurité à déterminer la part de responsabilité qu'ils ont dans ces événements. Mais il existe certaines personnes dont nous pourrions entendre le témoignage et qui, par conséquent, devraient être appelées à témoigner. Je veux parler non seulement de M. Papanek, mais encore des citoyens tchécoslovaques qui ont été les témoins immédiats des tristes événements de février et qui, depuis, ont dû quitter leur pays pour échapper à la persécution. La délégation du Canada estime que le Conseil de sécurité a le devoir de faire en sorte que ces témoins soient entendus.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je désire faire une déclaration au nom de ma délégation. C'est donc en tant que représentant de la CHINE, que je prends la parole.

Czechoslovakia has the misfortune to be the cradle of conflict in Europe, just as the Manchurian Provinces of China are the cradle of conflict in the Far East. Whenever anything extraordinary happens in Czechoslovakia or Manchuria, the whole world shivers.

When the letter of the Chilean representative came to my notice, my first reaction was that nothing good could come out of a discussion of the Czechoslovakian question by the Security Council. After some reflection, I decided to support placing the question on the agenda of the Security Council. If the accusations contained in the letter of the Chilean representative should be found to be true, the world might as well face the crisis today rather than two, three or five years later. Mere delay in facing realities does not help. On the contrary, a simple refusal to see problems that do exist could breed more trouble for the world in the years to come. If, on the other hand, the accusations in the Chilean letter should be found to be untrue, we should be clearing the atmosphere of much tension and alarm. Warmongers would have less to work on. I should hope that the representative of the USSR would welcome any development which might contribute to the "debunking" of the warmongers. For this reason I should like to see the question which is before us thoroughly studied and investigated. I should favour the Security Council's inviting the men most directly concerned in recent events in Czechoslovakia to come here and give us their first-hand information, and I should hope that the USSR would support such a move.

During the last two centuries the peoples of the world, after a ceaseless struggle with many ups and downs, have managed to build up a body of law and tradition which guarantees the liberties of the individual. That body of law and tradition is a part of the common heritage of the world. We know that political freedom by itself is not enough. We know we must march forward to achieve economic freedom. But most people in the world would reject the proposition that, in order to achieve economic freedom, we must destroy political freedom. We believe in adding economic freedom to political freedom. We do not believe in destroying political freedom in order to achieve economic freedom. If I were to put my idea in the language of history, I would say that the peoples of the world might welcome the Russian October Revolution if that revolution did not mean the obliteration of the fruits of the French Revolution.

In the brief postwar period we have heard much talk of the world's being divided into two segments—the capitalistic and the communistic. It is commonly said that the world is divided between free enterprise as practised in the United States and the classless society as exemplified in the USSR. Now the free enterprise of the United States is not so free as many people seem to think, and the classless society of the USSR is not so classless as its apologists would have us believe. That, however, is only one aspect of the matter.

La Tchécoslovaquie a eu l'infortune d'être le berceau du conflit en Europe, de même que les provinces de Mandchourie ont été le berceau du conflit en Extrême-Orient. Chaque fois qu'il arrive quelque chose d'anormal en Tchécoslovaquie ou en Mandchourie, le monde entier est ébranlé.

Lorsque j'ai eu connaissance de la lettre du représentant du Chili, ma première réaction a été que rien de bon ne pourrait sortir d'une discussion sur la question tchécoslovaque au Conseil de sécurité. Après réflexion, j'ai décidé d'appuyer l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Si les accusations qui figurent dans la lettre du représentant du Chili s'avèrent fondées, autant faire face à la crise aujourd'hui que dans deux, trois ou cinq ans. Il ne sert à rien de tergiverser devant les faits. Au contraire, en refusant purement et simplement de voir les problèmes qui se posent, on peut créer dans le monde des troubles plus graves dans les années à venir. Si, d'autre part, les accusations portées dans la lettre s'avéraient inexactes, nous débarrasserions l'atmosphère d'une tension et d'une inquiétude considérables. Les fauteurs de guerre disposeraient de moins d'arguments pour leur propagande. J'ose espérer que le représentant de l'URSS accueillerait favorablement toute mesure qui pourrait permettre de « déboulonner » les fauteurs de guerre. C'est la raison pour laquelle j'aimerais que la question qui nous est soumise soit étudiée à fond. J'aimerais voir le Conseil de sécurité inviter les hommes le plus directement intéressés aux événements récents de Tchécoslovaquie à se présenter devant lui et à lui donner des renseignements de première main et j'espère que l'URSS appuierait cette mesure.

Au cours des deux derniers siècles, les peuples de la terre, après une lutte constante qui eut des hauts et des bas, ont réussi à constituer un ensemble de lois et de traditions qui garantit la liberté individuelle. Cet ensemble de lois et de traditions fait partie intégrante de l'héritage commun de l'humanité. Nous savons que la liberté politique seule n'est pas suffisante. Nous savons que nous devons continuer dans la voie du progrès pour instaurer la liberté économique. Mais la plupart des peuples du monde s'inscriraient en faux contre tout principe qui, sous prétexte d'instaurer la liberté économique, préconiserait l'abolition de la liberté politique. Nous croyons qu'il est possible d'unir la liberté économique à la liberté politique. Nous ne croyons pas à la nécessité d'abolir la liberté politique pour instaurer la liberté économique. Me plaçant sur le plan historique, je dirai que les peuples du monde devraient se féliciter de la Révolution russe d'octobre si cette révolution n'impliquait pas la nécessité de renoncer aux conquêtes de la Révolution française.

Au cours de la brève période qui a suivi la guerre, nous avons beaucoup entendu parler de la division du monde en deux, le monde capitaliste et le monde communiste. On dit couramment que le monde est divisé entre la libre entreprise telle qu'elle est pratiquée aux Etats-Unis et les sociétés à classe unique dont l'URSS offre un exemple. Or, la libre entreprise aux Etats-Unis n'est pas aussi libre que beaucoup semblent le croire et la société à classe unique dont l'URSS est le type n'est pas réellement faite

There is another aspect which, to my mind, is even more important. The world's choice is not limited to the USSR system and the United States system. I am firmly of the belief that we have other alternatives.

Czechoslovakia, to my mind, embodied one of the alternatives. Czechoslovakia, under the leadership, first, of Masaryk and, more recently, of Benes, has combined parliamentary democracy with socialism. Here we have a practical demonstration of one of the ways open to man to preserve political freedom for the individual and at the same time achieve economic justice for all classes of society. I do not mean to say that Czechoslovakia was the only State practising this alternative road to progress. I know there are others. My own country, generally speaking, is marching in the same direction. Any blow to the Czechoslovakian type of human development is a blow to many forward-looking men and women in many countries in the world. It is for this reason that I have watched events in Czechoslovakia with a heavy heart.

As to whether or not these events were spontaneous and in strict accordance with the Constitution of Czechoslovakia, people may have differences of opinion. As to the result, there can be no such difference. After the recent developments in Czechoslovakia, the cause of parliamentary democracy and individual liberty in union with socialism has indubitably suffered a grievous loss. Viewed in the light of history and considered in their possible effects on the future, the recent events in Czechoslovakia deserve a thorough investigation by the Security Council.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : In the first place, I should like to agree with what has been stated by the representative of Canada regarding the document presented by the Government of Chile—that the Government of Chile rendered a service to the Security Council by bringing this case to its attention under Article 35 of the Charter. I would add that, after I had heard some descriptions attributed to that letter, I reread it more than once, and I failed to find in it any expression or anything which would justify its being called "dirty and dishonest."

In the second place, I consider that the Government of Chile had full authority, under Article 35 of the Charter, to bring such a situation to the attention of the Security Council. The Government of Chile said that it had two reasons for so doing, one of which was that the events constitute a certain situation which is likely to endanger international peace and security. In addition, I consider this question to be very important with regard to the small nations in that they should not be subjected at any time to any pressure from outside—from big Powers—in order to have them adopt a special socialist regime with regard to their internal affairs. This is an aspect of the question which would greatly interest the

d'une classe unique comme voudraient le faire croire ceux qui s'en font les défenseurs. Ce n'est pourtant là qu'un aspect de la question. Il en est un autre qui, à mon avis, est beaucoup plus important. Le choix qui s'offre au monde ne se limite pas au système soviétique et au système américain. Je suis fermement convaincu que d'autres variantes s'offrent à nous.

La Tchécoslovaquie, à mon sens, en offrait une. Ce pays, d'abord sous la direction de Masaryk et, plus récemment, sous la direction de Bénès, a combiné la démocratie parlementaire et le socialisme. Nous avons là un exemple pratique de l'une des voies qui restent ouvertes à l'homme pour préserver la liberté politique de l'individu et, en même temps, instaurer un régime de justice économique pour toutes les classes de la société. Je ne prétends pas que la Tchécoslovaquie était le seul Etat ayant choisi cette voie dans sa poursuite du progrès. Je sais qu'il en est d'autres. Mon propre pays, de façon générale, l'a choisie, lui aussi. Chaque fois qu'on porte atteinte au mode d'évolution humaine qui se présentait en Tchécoslovaquie, on porte atteinte à un grand nombre d'hommes et de femmes qui se tournent vers l'avenir dans tous les pays du monde. C'est la raison pour laquelle j'ai suivi les événements de Tchécoslovaquie d'un cœur lourd.

Quant à savoir si ces événements ont été spontanés et strictement conformes à la Constitution tchécoslovaque, on peut avoir à ce sujet des opinions divergentes. Quant au résultat, il ne peut exister aucune divergence de ce genre. Après l'évolution récente des événements de Tchécoslovaquie, la cause de la démocratie parlementaire et de la liberté individuelle unies au socialisme a incontestablement subi une perte grave. Considérés à la lumière de l'histoire et des conséquences futures qu'ils peuvent avoir, les récents événements de Tchécoslovaquie appellent une enquête approfondie de la part du Conseil de sécurité.

M. EL KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Je tiens, en premier lieu, à m'associer à ce que vient de dire le représentant du Canada au sujet du document soumis par le Gouvernement du Chili : le Gouvernement du Chili a rendu au Conseil de sécurité un service important en lui soumettant cette affaire, en vertu de l'Article 35 de la Charte. J'ajouterai qu'après avoir entendu certains des adjectifs appliqués à cette lettre, je l'ai relue plus d'une fois et je n'y ai trouvé ni expression ni quoi que ce soit qui puisse justifier qu'on la qualifie de « malpropre et malhonnête ».

En second lieu, je considère que le Gouvernement du Chili était parfaitement en droit, aux termes de l'Article 35 de la Charte, d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur cette situation. Le Gouvernement du Chili a déclaré qu'il avait deux raisons de le faire dont l'une est que les événements considérés créent une situation qui est de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Je considère en outre que cette question est très importante du point de vue des petites nations qui ne devraient jamais être soumises, de la part des grandes Puissances, à une pression ayant pour but de leur faire adopter tel ou tel régime socialiste. C'est là un aspect de la question qui intéresse beaucoup les petites

small nations, which desire, at all times, to be left free to exercise and to manage their internal affairs according to their wishes and not to be subjugated or influenced, diplomatically, economically, or militarily, by some big Powers, which might wish to interfere in their internal affairs, thus violating their sacred freedom, which is guaranteed under the Charter.

If I may also discuss the question objectively, I should like to say a few words based on the constitutional aspect of the momentous events which took place in Czechoslovakia within the past month. Such a fundamental change in the administrative regime of any State can take place only after general elections giving one party a constitutional triumph in the form of a majority over the others, whereupon Parliament decides the course of action in respect to internal and social regimes to be adopted in the country concerned.

I assume that Czechoslovakia has an organic law like any other democratic State, although we have no special information as to the form and stipulations of the constitution now in force there. That organic law would certainly define the conditions for such a political reversal from one regime to another.

The representative of the USSR assured us that the reversal and the new state of affairs in Czechoslovakia were the result of a spontaneous movement by the people themselves without any pressure or intervention from outside. We should like the case to be such, and, if it were, the matter would certainly be outside the competence of the Security Council. Similar changes and reversals have, in fact, taken place in South America, in Yemen and in a number of other countries in Europe and elsewhere, and one occurred in Siam late last year. If these movements are spontaneous and according to the free wish of the people themselves, they cannot be called into question.

We know, however, that the wishes of the people of any democratic State can be expressed only through their legitimate representatives in Parliament or through a plebiscite or referendum. I do not know whether anything of that kind took place in Czechoslovakia before that country's social and administrative regime was reversed, but according to the statements that have been heard here and those which have appeared in the press, it was not so. What occurred was simply a *coup d'état*. If this *coup d'état* were spontaneous it, too, would be outside the jurisdiction of the Security Council. It would fall within the jurisdiction of the Security Council only if there had been pressure from outside. In that case the existence of such pressure would need to be substantiated as a threat to the peace, and it would have to be proved to be pressure of a kind not admitted in ordinary diplomatic relations.

According to some of the statements which the Security Council has heard so far, there had been various interviews and exchanges of visits between statesmen of Czechoslovakia and those of

nations qui souhaitent jouir à tout instant de la liberté de diriger leurs affaires intérieures selon leurs propres désirs et ne veulent pas être influencées diplomatiquement, économiquement ou militairement par quelque grande Puissance qui pourrait désirer s'immiscer dans leurs affaires intérieures, violant ainsi la liberté sacrée qui leur est garantie par la Charte.

S'il m'est également permis de discuter la question objectivement, j'aimerais dire quelques mots sur l'aspect constitutionnel des événements d'importance considérable qui se sont déroulés en Tchécoslovaquie à la fin du mois dernier. Un bouleversement aussi radical du régime administratif d'un Etat quelconque ne peut avoir lieu qu'après des élections générales donnant à un des partis une victoire constitutionnelle sous forme d'une majorité sur les autres, le Parlement décidant alors des mesures à prendre du point de vue du régime intérieur et social à adopter dans le pays intéressé.

Je suppose, bien que nous ne disposions pas de renseignements particuliers sur la forme et les dispositions de la constitution actuellement en vigueur, qu'il existe en Tchécoslovaquie, comme dans tout autre Etat démocratique, une loi organique. Cette loi organique définit certainement les modalités qui doivent préside au passage d'un régime politique à un autre.

Le représentant de l'URSS nous a assurés que cette modification de régime et le nouvel état de choses en Tchécoslovaquie résultent d'un mouvement spontané du peuple sans qu'il y ait eu pression ou intervention de l'étranger. Nous aimions qu'il en soit ainsi et, dans ces conditions, la question ne relèverait certes plus de la compétence du Conseil de sécurité. En fait, des modifications et des transformations de ce genre ont eu lieu en Amérique du Sud et au Yemen ainsi que dans un certain nombre de pays d'Europe et d'ailleurs, notamment au Siam à la fin de l'année dernière. Si ces mouvements sont spontanés et conformes au désir du peuple, ils ne peuvent être contestés.

Nous savons, toutefois, que la volonté du peuple d'un Etat démocratique ne peut s'exprimer que par ses représentants légitimes au parlement ou par voie de plébiscite ou de référendum. Je ne sais si quoi que ce soit de semblable a eu lieu en Tchécoslovaquie avant la transformation du régime administratif et social du pays, mais d'après les déclarations que nous avons entendues ici et celles qui ont paru dans la presse, il n'en a rien été. Ce qui s'est produit est un simple coup d'Etat. Si ce coup d'Etat avait été spontané, il aurait été, lui aussi, hors de la compétence du Conseil de sécurité. Il ne relèverait de la compétence du Conseil que s'il y avait eu pression de l'extérieur. Dans ce cas, il faudrait établir que l'existence de cette pression est une menace à la paix et prouver qu'il s'agit d'un genre de pression qui n'est pas admis dans les relations diplomatiques ordinaires.

D'après certaines des déclarations qui ont été faites jusqu'ici devant le Conseil de sécurité, des entretiens et des visites ont eu lieu entre les hommes d'Etat tchécoslovaques et ceux de l'URSS:

the USSR. Again, if all that took place was an exchange of visits or interviews in accordance with normal diplomatic practice and without the exertion of any inadmissible pressure, the matter would certainly not fall within the purview of the Security Council.

In the other event, we have to ascertain whether it is true that there has been intervention from outside Czechoslovakia which is likely to endanger international peace and security or to suppress the full freedom of the Czechoslovak people to conduct their administration exactly as they desire. We have to obtain this information. So far we have been unable to do so because we have no responsible person before us authorized to speak in the name of the Czechoslovak people and to state in an official capacity what has taken place in Czechoslovakia.

In view of this fact, it might be considered that the Security Council would discharge its functions and duties by applying Article 34 of the Charter and by establishing a commission of inquiry or investigation. This might have been good procedure had we been assured that the *de facto* authority in Czechoslovakia would be ready to grant such a commission all facilities for carrying out its duties. This is not the case, however, and the Security Council has no representative of that *de facto* authority before it to state what would be the attitude of the present Government of Czechoslovakia to such a commission. In these circumstances, we should simply be adding yet another commission to those which are already waiting on the borders of certain areas without being allowed to enter in order to carry out the observation and other tasks assigned to them. In view of this, it is useless to consider the matter from that angle.

As the representative of Canada said today, so many questions have been asked; and, it is true, they have not been answered. Who will answer them? Members of the Security Council could give answers to each other, but what would be the value of these answers? The members of the Security Council hear things from the press and elsewhere, but these are not authentic facts upon which any opinion, statement, or resolution of the Security Council could be based. We must have some authoritative way to get these facts upon which we may formulate a sound opinion. I think the only means now open to the Security Council, as has been suggested, is to bring or call witnesses in order to take testimony. But it would not be fair to bring witnesses before the Security Council sitting as a whole and to give the witnesses a hearing one after the other in open meetings.

I believe it would be convenient, if the Security Council would agree to accept this suggestion, for a fact-finding sub-committee composed of not more than three members, to be constituted by the Security Council, to study this matter and collect facts in a way it deems proper and to report to the Security Council about the situation in Czechoslovakia, about what has taken place in the past and how things have developed. If this suggestion were accepted, I believe it would

Je répète que si tout s'est borné à un échange de visites ou à des entretiens conformes aux pratiques diplomatiques habituelles, sans qu'il y ait eu pression inadmissible, la question ne relève certainement pas de la compétence du Conseil.

Dans le cas contraire, nous devons déterminer s'il est vrai qu'il y a eu une intervention de l'étranger de nature à compromettre la paix et la sécurité internationales ou à supprimer la liberté totale du peuple tchécoslovaque d'administrer son pays comme il le désire. Nous devons obtenir ce renseignement. Jusqu'ici, nous n'avons pas pu le faire parce que nous n'avons personne de responsable qui puisse nous parler au nom du peuple tchécoslovaque et exposer à titre officiel ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie.

Compte tenu de ce fait, on peut admettre que le Conseil de sécurité s'acquitterait de ses fonctions et de ses devoirs en établissant une commission d'enquête en application de l'Article 34 de la Charte. Cette procédure pourrait être la procédure convenable si nous avions la certitude que l'autorité *de facto* qui existe en Tchécoslovaquie serait prête à accorder à une commission de ce genre toutes facilités pour remplir ses fonctions. Ce n'est cependant pas le cas et le Conseil de sécurité n'a devant lui aucun représentant de cette autorité *de facto* qui puisse exposer ce que serait l'attitude du gouvernement actuel de la Tchécoslovaquie à l'égard d'une commission de ce genre. Dans ces conditions, nous ne ferions qu'ajouter une nouvelle commission à celles qui attendent déjà aux frontières de certaines régions l'autorisation d'y entrer afin de remplir les fonctions d'observation et autres qui leur ont été confiées. Compte tenu de ce fait, il est inutile d'envisager la question sous cet angle.

Ainsi que le représentant du Canada l'a déclaré aujourd'hui on a posé de nombreuses questions et, il faut bien le dire, on n'y a pas encore répondu. Qui y répondra? Les membres du Conseil de sécurité pourraient se répondre l'un à l'autre, mais quelle serait la valeur de ces réponses? Les membres du Conseil de sécurité entendent certaines choses qui proviennent de la presse ou d'ailleurs mais il ne s'agit pas là de faits authentiques sur lesquels on pourrait baser une opinion, une déclaration ou une résolution du Conseil. Nous devons tenir ces faits de sources qui ne prêtent pas à la critique de façon à pouvoir formuler une opinion valable.

J'estime que le seul moyen dont dispose encore le Conseil, ainsi qu'on l'a suggéré, est de convoquer des témoins qui puissent déposer. Mais il ne serait pas juste de convoquer ces témoins devant le Conseil de sécurité siégeant en séance plénière et de les entendre l'un après l'autre, au cours de séances publiques. Je pense qu'il serait plus pratique, si le Conseil de sécurité accepte cette suggestion, de constituer un sous-comité d'enquête composé de trois personnes au plus et

be a good way to collect the information which may be useful to the Security Council.

I ask the President to choose these three States and inform the Security Council of his choice for its approval.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*) : I have no intention of dwelling on the speech made by the representative of Chile. Like some others he has made, it differs little from the chatter of a child, and does not deserve attention. In saying this I have in mind not so much the Chilean representative alone, as the antipopular and mercenary clique which stands behind him. Nevertheless, I should like to make a few remarks.

In the first place, the representative of Chile remarked in passing : "We needed no outside encouragement to introduce this question". It often happens, of course, that the servant does not wait for encouragement or a reminder from his master before taking a particular step; sometimes he acts on his own initiative in his master's interests, but that does not mean that he ceases to be a faithful servant of his lord. This applies more than appropriately to the Chilean Government and its ruling clique.

In the second place, the Chilean representative upbraided the Soviet representative for insulting the Chilean people. That is not true. No one here is insulting the Chilean people. As the representative of the USSR emphasized in his speech, the Soviet people understands that the Chilean ruling clique does not represent the people of that country, and that Chilean ruling circles represent the interests of the American monopolies which dominate the national economy of Chile.

In my speech today I shall mainly confine myself to a few comments on the speeches of the representatives of the United Kingdom and France.

These speeches clearly show that neither the Security Council nor anyone else, including the representatives of the United Kingdom and France, has any proof to support the fabrications contained in the Chilean letter and in the statement of the former Czechoslovakian representative to the United Nations, who has now been removed from that position by the Czechoslovakian Government.

Nevertheless, in complete disregard of logic, and in spite of their own statements as to the absence of any kind of facts, the representatives of the United Kingdom and France have based their judgments and conclusions on the falsehoods put forth by Chile. Without any grounds, and without a single fact in their possession, they have

chargé par le Conseil de sécurité d'étudier la question et de réunir les données de la manière qu'il jugera bonne et de faire rapport au Conseil de sécurité sur la situation en Tchécoslovaquie, sur ce qui s'y est passé ainsi que sur l'évolution de la situation. Si cette suggestion était acceptée, je pense qu'elle constituerait un moyen satisfaisant de réunir les renseignements qui peuvent être utiles au Conseil.

Je demande au Président de choisir les trois membres en question et de soumettre son choix à l'approbation du Conseil de sécurité.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*) : Je n'ai pas l'intention de m'arrêter sur la déclaration du représentant du Chili, qu'il est encore une fois difficile de distinguer d'un babilage d'enfant ; cette déclaration ne mérite pas l'attention. En réalité, je ne vise pas seulement ni particulièrement le représentant du Chili, mais plutôt la clique antipopulaire et vénale qui est derrière lui. Je désire cependant présenter quelques observations.

En premier lieu, le représentant du Chili note en passant que son pays n'avait pas besoin d'être encouragé de l'extérieur pour saisir le Conseil de sécurité de la question dont il s'agit. Cela est fort possible ; en effet, il arrive qu'un serviteur n'attende pas l'encouragement ou les observations de son patron pour agir et agisse parfois de sa propre initiative ; il ne le fait pas moins pour le profit de son patron. Le fait qu'il agisse de son propre mouvement ne signifie pas qu'il cesse d'être le serviteur de son maître. Ceci s'applique parfaitement au Gouvernement chilien et à sa clique dirigeante.

En second lieu, le représentant du Chili a reproché aux représentants soviétiques d'avoir insulté le peuple du Chili. Cette assertion ne correspond pas à la vérité : Personne ici n'a fait de remarques insultantes pour le peuple du Chili. Dans son intervention, le représentant de l'Union soviétique a souligné que le peuple de l'Union soviétique comprend que la clique qui est actuellement au pouvoir ne représente pas le peuple chilien, mais bien les intérêts des monopoles américains, qui sont les maîtres de l'économie nationale du Chili.

J'ai à présent quelques observations, auxquelles je me limiterai pour aujourd'hui, à soumettre au Conseil en ce qui concerne les déclarations faites par les représentants du Royaume-Uni et de la France.

Ces déclarations montrent de façon évidente que ni le Conseil de sécurité, ni qui que ce soit, y compris ces deux représentants, ne possède de preuve quelconque venant étayer les inventions contenues dans la lettre du représentant du Chili ou dans les déclarations de l'ex-représentant de la Tchécoslovaquie auprès des Nations Unies, représentant qui a été congédié par le Gouvernement tchécoslovaque.

Et néanmoins, contrairement à la logique, contrairement à leur propre admission de l'absence de toute preuve, les représentants du Royaume-Uni et de la France ont pris comme base de leurs jugements et de leurs conclusions le faux du Chili. Ainsi donc, sans aucun fait à l'appui de la position prise par eux, sans aucune justification,

found it possible to make a series of crude and hostile attacks on the USSR and Czechoslovakia.

Sir Alexander Cadogan resorted to the method of analogy—which is of dubious value in this case—in order, once again, maliciously to attack a whole series of the countries of the new democracy, and at the same time to attempt to provide the Chilean falsehoods with some sort of foundation.

I do not know which is more evident in the speeches of the representatives of the United Kingdom and France: hostility towards the peoples living in the countries of the new democracy and the USSR, or ignorance and lack of desire to know what is really taking place in those countries.

If the United Kingdom and French Governments had displayed even a modicum of impartiality in studying the nature of the social and political processes at work in those countries; if for only one second they had surmounted their prejudices, it is hardly possible that their representatives would have been able to deliver themselves of such ignoble philippics. Unfortunately, it has to be said that to ask those Governments to abandon their prejudices, and to be objective in examining and deciding questions relating to the countries of the new democracy, would clearly be to confront them with a request beyond their power to fulfil.

The speeches of the United Kingdom and French representatives may be divided into two parts. One part is devoted to attempts to provide a legal justification for interference by the Security Council in the internal affairs of Czechoslovakia. The second consists of attempts to prove interference on the part of the USSR in the internal affairs of Czechoslovakia.

We all know well that the Governments of the United States of America, the United Kingdom and France are not pleased with the present state of affairs in Czechoslovakia. We know they are not pleased by the fact that a leading part in the Czechoslovakian Government is being played by the Communist Party, the party which has most support amongst the masses, is most influential with the people, and defends the interests of its own people instead of the interests of commercial and militarist circles in the United States and the United Kingdom. The Governments of the United States and of the United Kingdom are not pleased by the fact that foreign influence has been removed from the Czechoslovakian Government. But should these feelings of antipathy towards the internal political order in Czechoslovakia be the occasion for interfering in that country's internal affairs? Some of us here may not be satisfied with some things in the United States, for example, or in France. But that does not give us the right to demand that those French or United States institutions should be changed in accordance with our sympathies and political convictions.

For example, not all of us view with complacency the fact that racial inequality exists in the United States in its most loathsome form. There are some other things also which are not alto-

ils se sont livrés à des attaques violentes et grossières contre les représentants de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie.

Sir Alexander Cadogan a eu recours à une méthode qui, dans le cas actuel, est très douteuse — celle de l'analogie — en vue, encore une fois, d'attaquer méchamment toute une série de pays jouissant de la démocratie nouvelle, et de s'efforcer en même temps de fournir une base quelconque au faux chilien.

Je ne sais vraiment pas si les déclarations des représentants du Royaume-Uni et de la France se distinguent le plus par leur hostilité à l'égard des pays de démocratie nouvelle et de l'Union soviétique, ou par l'ignorance et le refus de savoir ce qui se passe en réalité dans ces pays.

Si les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France avaient fait preuve d'un minimum d'objectivité en examinant le caractère des processus sociaux et politiques de ces pays, s'ils avaient tenté, ne fût-ce que pour un instant, de surmonter leurs préjugés, leurs représentants n'auraient pu lancer des philippiques d'autant basse espèce. Mais il semble malheureusement que demander à ces Gouvernements d'agir avec objectivité et de faire litière de leurs préjugés dans l'examen et le règlement des questions touchant les pays de la nouvelle démocratie, c'est leur demander quelque chose qui est réellement au-dessus de leurs forces.

On peut diviser les déclarations des représentants du Royaume-Uni et de la France en deux parties. Dans une première partie, ils s'efforcent de justifier l'immixtion du Conseil de sécurité dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie et, dans une seconde partie, ils s'efforcent de prouver qu'il y a eu une intervention de l'Union soviétique dans les affaires intérieures de ce même pays.

Nous comprenons tous parfaitement que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France n'aiment pas l'état de choses existant en Tchécoslovaquie; il leur déplaît qu'un rôle dirigeant y soit joué par le parti communiste qui représente le mieux les masses, jouit de plus d'influence au sein du peuple et qui défend, non pas les intérêts des milieux commerciaux et militarisés des Etats-Unis et du Royaume-Uni, mais les intérêts de son propre peuple. Il déplaît aux Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni qu'une influence étrangère ait été écartée du Gouvernement tchécoslovaque. Mais cela veut-il dire que des sentiments d'antipathie à l'égard de la politique intérieure de la Tchécoslovaquie justifient l'immixtion dans les affaires intérieures de ce pays? Il est fort possible que certains traits des régimes des Etats-Unis ou de la France, par exemple, déplaisent à certaines personnes ici présentes. Mais cela ne leur donne pas le droit d'exiger que ces traits soient changés conformément à leurs sympathies et à leurs convictions politiques.

Il est peut-être des personnes qui désapprouvent l'inégalité des races qui existe aux Etats-Unis sous sa forme la plus odieuse. Il y a également d'autres choses assez déplaisantes qui ins-

gether pleasing, and which arouse the just indignation of progressive public opinion in many countries of the world. But those are insufficient grounds for interference by any of us in the internal affairs of the United States or for submitting an item on all these matters for consideration by the Security Council. Nor can we pass over in silence the fact, for example, of the exclusion from the governments of some countries of the national Communist parties, which have most members, are most influential among the people and enjoy the support of almost the entire working class, but have been excluded as the result of interference by the United States. Such a situation would deserve examination by the Security Council, but it has nevertheless not attracted the Security Council's attention.

Why, in these circumstances, must quite natural and legal changes in the Government of Czechoslovakia become a subject for discussion by the Security Council? Why is it that in some cases governmental changes brought about by United States pressure should go unnoticed by the Security Council, whereas in this case they attract the Council's attention even though they are perfectly legal?

Where is the elementary logic of this?

Fascist regimes still continue to flourish in some countries. But the representatives of the United Kingdom and France do not find it necessary to draw the Security Council's attention to those Fascist regimes. On the contrary, they are courting them behind the back of the United Nations, and doing everything in their power to strengthen them both politically and economically. The United States is now openly pursuing a policy of collaboration with Spain, of openly supporting and strengthening the existing Fascist regime in Spain. Such facts do not disturb the Governments of the United Kingdom and France. I have in mind the report published today in the American press on the attitude of leading circles in the United States on the Spanish question.

But when in any country quite legal changes in the Government take place, changes which tend to increase the influence of the Communist Party and other democratic elements; when reactionary individuals and groups are removed from the Government all this does attract the attention of the Governments of the United States, the United Kingdom and France, and they seek for an excuse and an opportunity to interfere in the internal affairs of such a State. I do not see any logic in that, unless it be that the Governments of the United Kingdom, the United States and France are concerned to support or restore reactionary Governments and systems. That the Governments of the United States, the United Kingdom and France entertain such sympathies is a matter for their own taste. But how does this concern the United Nations? What business is it of the Security Council?

An attempt is being made by reactionary circles in a number of countries to exploit the

pirer des sentiments de légitime indignation à l'opinion publique progressiste dans de nombreux pays du monde. Mais cela ne justifierait aucunement notre intervention dans les affaires intérieures des Etats-Unis ou la demande que le Conseil de sécurité soit saisi de l'affaire. On ne saurait non plus passer sous silence le fait que, dans certains pays, le parti communiste a été exclu du gouvernement à la suite d'une intervention des Etats-Unis, alors que ce parti est le plus nombreux, à la plus grande influence sur le peuple et jouit de l'appui quasi unanime de la classe ouvrière. Ce fait mériterait l'attention du Conseil de sécurité; il n'a cependant pas attiré cette attention.

Nous ne voyons pas pourquoi, dans ces conditions, les changements entièrement naturels et légitimes survenus dans le Gouvernement tchécoslovaque doivent faire l'objet des débats du Conseil de sécurité. Pourquoi, dans ce cas, des changements au sein d'un gouvernement, effectués sous la pression des Etats-Unis, passent-ils inaperçus du Conseil de sécurité, tandis que dans le cas présent, bien qu'ils aient un caractère légitime, ils attirent l'attention du Conseil?

Que fait-on de la logique la plus élémentaire?

Dans certains pays, les régimes fascistes continuent jusqu'à ce jour à prospérer ouvertement. Mais les représentants du Royaume-Uni et de la France n'estiment pas nécessaire d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur ces régimes fascistes. Ces pays flattent au contraire les régimes en question derrière le dos de l'Organisation des Nations Unies et font tout ce qu'ils peuvent pour les affirmer aussi bien politiquement qu'économiquement. Les Etats-Unis s'engagent franchement dans la voie de la collaboration avec l'Espagne dont ils soutiennent ouvertement, en vue de le raffermir, le régime fasciste. De tels faits n'indignent pas les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France. Je fais allusion aux communiqués parus aujourd'hui dans la presse américaine au sujet de la position des cercles dirigeants des Etats-Unis sur la question espagnole.

Mais lorsque, dans l'un ou dans l'autre pays, il se produit des changements entièrement légitimes dans le gouvernement, changements dans le sens du renforcement de l'influence du parti communiste et d'autres éléments démocratiques, lorsque sont éloignés du gouvernement les personnalités et les groupements réactionnaires, les gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France s'y intéressent immuablement et cherchent un prétexte et une possibilité d'intervenir dans les affaires intérieures de ce pays. Je ne puis discerner la logique d'un tel état de choses, à moins que les Gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France ne cherchent à conserver ou restaurer les gouvernements et les traditions réactionnaires. Que les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France aient de telles sympathies, c'est leur droit. Mais que vient faire ici l'Organisation des Nations Unies? Que vient faire ici le Conseil de sécurité?

Il existe une tendance, dans les milieux réactionnaires d'un certain nombre de pays, à utiliser

United Nations for the purpose of supporting the Fascist and Nazi régimes existing in certain countries whose peoples are not in agreement with those régimes. This attempt must be resisted. The maintenance of Fascist régimes is no part of the task of the United Nations. No one set the United Nations such a task at the time of its institution.

The Charter contains not a single paragraph, a single sentence or a single allusion which might provide any excuse for such an interpretation of the functions of the United Nations.

Let me make some comments on that part of the speeches of the British and French representatives in which they resorted to assertions—ill-founded assertions—on the subject of so-called interference by the USSR in the internal affairs of Czechoslovakia.

I wonder whether the representatives themselves believe the fables they have narrated here. The arguments and facts adduced in the speeches of the British and French representatives are ludicrous and unworthy of serious attention.

The United Kingdom representative modestly declared [272nd meeting] : "I do not pretend that I, so far as I am concerned, possess absolute proof". Nevertheless he proceeds to draw a number of conclusions based on facts which raise doubts in his mind. He continued : "I do not know—I have no means of knowing—what passed at any interviews which Mr. Zorin, the Deputy Foreign Minister of the USSR, may have had in Prague...". If he did not know, then, why did he have to resort to such trickery? The United Kingdom representative is only guessing. But can guesses be used as a serious argument by a responsible representative or Government, particularly in such circumstances?

The United Kingdom representative is concerned about a USSR representative's visit to Czechoslovakia. He tries to interpret this visit as interference by the USSR in the internal affairs of Czechoslovakia. But an impartial observer could have seen nothing unusual in it.

The United Kingdom representative considers that if a USSR representative appears in any place, that is enough for important social and political changes to take place in the country immediately, within a few hours.

The use of such arguments implies no very high opinion of those to whom they are addressed.

If we are in fact to concern ourselves with voyages abroad, it would be more to the point to consider the visits of United States Congressmen and numerous experts and businessmen to various countries of Europe and Asia.

The world press, including that of the United States, has been full of reports showing that these visits have been the occasion for interference by

l'Organisation des Nations Unies en vue de préserver des régimes fascistes et nazis qui ne jouissent pas de l'appui de leurs propres peuples. Mais cette tendance doit être combattue. La conservation des régimes fascistes n'entre point dans les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Personne n'a assigné cette tâche à l'Organisation des Nations Unies lors de sa création.

Il n'existe dans la Charte aucun paragraphe, aucune phrase, aucune allusion qui permette une telle interprétation des tâches de l'Organisation des Nations Unies.

Je désirerais maintenant faire quelques remarques au sujet de la partie des interventions des représentants du Royaume-Uni et de la France dans laquelle il se sont livrés à des assertions sans fondement au sujet de la prétendue intervention de l'Union soviétique dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie.

Mais il me vient un doute : croient-ils eux-mêmes aux fables qu'ils nous ont racontées ici ? Les arguments et les faits qu'ont cités dans leurs interventions les représentants du Royaume-Uni et de la France sont en effet risibles et peu sérieux.

Le représentant du Royaume-Uni a modestement déclaré [272^e séance] : « En ce qui me concerne, je ne prétends pas posséder de preuves absolues. » Mais il fait néanmoins une série de déductions sur la base de faits qui évoquent des doutes dans son esprit. Le représentant du Royaume-Uni a continué : « Je ne sais pas — je n'ai aucun moyen de savoir — ce qui s'est passé au cours des entrevues que M. Zorine, Ministre adjoint des Affaires étrangères de l'URSS, a pu avoir à Prague. » Dans ce cas, puisqu'il ne le sait pas, pourquoi a-t-il jugé nécessaire de recourir à cette ruse ? Le représentant du Royaume-Uni n'avance que des conjectures. Mais des conjectures peuvent-elles servir d'arguments sérieux à un représentant ou un gouvernement responsable et surtout dans de telles circonstances ?

Le représentant du Royaume-Uni s'intéresse au voyage en Tchécoslovaquie d'un représentant de l'URSS. Il cherche à voir dans ce voyage l'intervention de l'Union soviétique dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie. Or, une personne objective ne pourrait rien voir là d'extraordinaire.

Le représentant du Royaume-Uni estime qu'il suffit qu'un représentant de l'Union soviétique fasse son apparition en un lieu quelconque pour que des changements sérieux, de caractère social et politique, surviennent immédiatement dans ce pays et soient parachevés en quelques heures.

Il ne faut pas avoir une très haute opinion des personnes auxquelles on s'adresse pour présenter pareils arguments.

Si l'on s'intéresse aux voyages à l'étranger, il serait bien plus utile de faire des réflexions au sujet des visites de membres du Congrès des Etats-Unis, ainsi que de nombreux experts et hommes d'affaires américains dans divers pays d'Europe et d'Asie.

La presse mondiale, y compris la presse des Etats-Unis était remplie de communiqués au sujet de ces déplacements qui s'accompagnaient d'inter-

the "tourists" concerned in the internal, political and economic affairs of the countries visited.

Is it possible to regard as a tourist's trip the voyage to Paris of Mr. Dulles, who is a quite well-known person, or so to consider Mr. Bidault's current journey to Italy?

The world press, including that of the United States, has reported that Mr. Dulles' journey to Paris was made with the object of influencing the course of political events in France. It was reported in the press that behind the back of the French Government he had meetings with a number of reactionary French politicians with whom he discussed questions relating to the composition and character of the Government of France.

The same press reported that the purpose of Mr. Bidault's visit to Italy and of his public speeches to Italian audiences was to influence the outcome of the forthcoming elections in Italy.

Surely this is an example of interference in the internal affairs of other States! But for some reason such tours are of little interest to the United Kingdom representative. The United Kingdom representative here is aggrieved because he does not know what President Benes may be discussing with Prime Minister Gottwald. It is strange that the United Kingdom representative should claim that meetings between the President of the Czechoslovakian Republic and the head of his Government should take place only with the knowledge of the United Kingdom Government and that the subject of their conversations should be approved in advance by the United Kingdom Foreign Office.

Since when has the fact that the United Kingdom Government has not been informed of such meetings and conversations between responsible persons of another State constituted grounds for accusing the Government of the country in question and bringing a complaint against it before the United Nations?

The United Kingdom Government claims to instruct other countries as to what political speeches should or should not be made by their leaders. And now, when in a particular country such an adviser is shown the door, the United Kingdom representative is offended and appeals to the United Nations, while at the same time not disdaining to slander the nation which refused to listen to such advice.

The United Kingdom representative forgets that Czechoslovakia is an independent and sovereign country. All the "facts", "arguments" and "judgments" adduced by both the United Kingdom and French representatives are pretty much alike.

Does not this yet again demonstrate the extreme precariousness of the positions adopted by those who started all this nasty business of the Chilean letter? It is hardly likely that the efforts and exertions of the representatives of the United Kingdom, France and the United States can change those positions.

ventions des « touristes » en question dans les affaires intérieures, politiques et économiques, des pays visités.

Est-il possible de considérer comme une visite touristique le voyage à Paris de M. Dulles, personnalité bien connue, ou la tournée actuelle de M. Bidault en Italie?

La presse mondiale, y compris la presse des Etats-Unis, a écrit que M. Dulles, en se rendant à Paris, avait pour objectif d'influencer la marche des événements politiques en France. Il a été mentionné dans la presse que, derrière le dos du Gouvernement français, il a eu des entrevues avec une série d'hommes politiques réactionnaires français et a discuté avec eux les questions de la composition et du caractère du Gouvernement français.

Il a été mentionné dans les mêmes journaux que le voyage de M. Bidault en Italie et ses allocutions publiques aux Italiens ont pour objet d'influer sur le résultat des élections imminentées dans ce pays.

Ces faits ne sont-ils donc pas un exemple d'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats? Mais, pour une raison quelconque, de semblables tournées n'intéressent guère le représentant du Royaume-Uni. Le représentant du Royaume-Uni se lamente de ne pas savoir de quoi ont pu parler le Président Benes et le Premier Ministre Gottwald. Etrange prétention, en vérité, qu'a le représentant du Royaume-Uni, de demander que les entrevues du Président de la République tchécoslovaque avec le chef de son Gouvernement aient lieu au su du Gouvernement du Royaume-Uni, et que le thème de leur conversation ait été au préalable approuvé par le Ministère des Affaires étrangères de ce pays!

Depuis quand donc le fait que le Gouvernement du Royaume-Uni ne soit pas informé de semblables entrevues et conversations entre personnalités responsables d'un Etat étranger est-il un chef d'accusation et peut-il donner lieu à des plaintes contre ce pays auprès de l'Organisation des Nations Unies?

Le Gouvernement du Royaume-Uni a la prétention de donner des leçons à d'autres pays en ce qui concerne l'opportunité pour leurs dirigeants de faire ou de ne pas faire telle ou telle déclaration politique. Et voilà que lorsque, dans un de ces pays, on montre la porte à semblables conseillers, le représentant du Royaume-Uni se vexe et en appelle à l'Organisation des Nations Unies, ne dédaignant pas, en même temps, de calomnier le peuple qui ne désire point écouter ces avis.

Le représentant du Royaume-Uni semble oublier que la Tchécoslovaquie est un pays indépendant et souverain. Tous les « faits », « arguments » et « jugements » cités par les représentants du Royaume-Uni et de la France sont du même acabit.

Cet état de choses ne démontre-t-il pas, une fois de plus, la fragilité extraordinaire de la position de ceux qui ont commencé toute cette sale histoire de la lettre du Chili? Il est douteux que les efforts et les tentatives des représentants du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis puissent changer la nature de cette position.

The United Kingdom representative does not like the unification of the forces of the working class which is taking place in a number of countries in Eastern and Central Europe. He sees a menace, for example, in the fact that the Polish and Hungarian Socialists and Communists have decided to unite in a single party.

Of course, the representative of the United Kingdom Labour Government may well be displeased that the forces of the working class in Poland or Hungary should not be dispersed, but united. That is a matter of taste which concerns only the United Kingdom representative and his Government. But this question cannot possibly be a subject for discussion in the Security Council. So far as I remember, there is nothing in any Article of the Charter which says that the working class of any country should be deprived of the right of unifying its forces. The working class retains this right, whether it pleases the United Kingdom Labour Government and its representative in the Security Council or not.

The United Kingdom representative is displeased by the organization of the Information Bureau; and vexed with the fact that the All-Union Communist Party (of Bolsheviks) should be a member of that body. Whether the United Kingdom representative feels sympathy or antipathy towards such events is once again a purely personal matter.

But what has this to do with the Security Council?

In what Article of the Charter of the United Nations is it stated that the working class is forbidden to unite its forces on an international basis and that such unification may be a matter for discussion in the United Nations?

No one questions the right of the United Kingdom Labour Government and its representative in the Security Council to feel hostility and fear in face of the efforts of a number of working-class parties to co-ordinate their activities. Similarly, no one questions the right of the United Kingdom Labour Government to feel sympathy, and not only sympathy, for the international monopolies and international capitalist organizations, one of the chief aims of which is to co-ordinate opposition to the working class.

Some people sympathize with the efforts of the working class in various countries to co-ordinate their forces. Others (like the United Kingdom Labour Government in the present case) sympathize with international organizations of another kind. But why should the Security Council concern itself with a study of these various kinds of sympathies and antipathies? It has quite different responsibilities, the responsibilities provided for in the Charter of the United Nations.

Referring to events connected with the recent changes in the Government of Czechoslovakia, the French representative said [273rd meeting]: "I can state positively that no country has felt these attempts more deeply than mine, in view of the friendship which unites the French people to

Le processus d'unification des forces de la classe ouvrière dans une série de pays de l'Europe orientale et centrale ne plaît pas au représentant du Royaume-Uni. Il voit une menace dans le fait, par exemple, que les socialistes et les communistes en Pologne et en Hongrie aient décidé de s'unir en un seul parti.

Evidemment, le représentant du Gouvernement travailliste du Royaume-Uni a le droit d'être mécontent de ce que les forces de la classe ouvrière en Pologne ou en Hongrie soient non pas dispersées, mais unifiées. C'est là une question de goût du représentant du Royaume-Uni et de son Gouvernement. Mais ce fait ne peut en aucun cas donner lieu à des discussions au Conseil de sécurité. Autant que je me souviens, il n'est dit dans aucun Article de la Charte que la classe ouvrière d'un pays quelconque soit privée du droit d'unifier ses forces. La classe ouvrière garde ce droit, même si cela déplaît au Gouvernement travailliste du Royaume-Uni et à son représentant au Conseil de sécurité.

Le représentant du Royaume-Uni est mécontent de ce qu'on a organisé le Bureau d'information et du fait que le parti communiste soviétique (bolchevik) en fasse partie. C'est également l'affaire personnelle du représentant du Royaume-Uni d'être content ou mécontent de ces événements.

Mais que vient faire ici le Conseil de sécurité?

Dans quel Article de la Charte des Nations Unies est-il donc stipulé que la classe ouvrière n'a pas le droit d'unifier ses forces sur une base internationale et qu'une telle unification peut donner lieu à des discussions au sein de l'Organisation des Nations Unies?

Nul ne songe à contester le droit du Gouvernement travailliste du Royaume-Uni et de son représentant au Conseil de sécurité d'éprouver de l'antipathie et de la crainte devant les efforts de divers partis de la classe ouvrière en vue de coordonner leur action. Nul ne songe non plus à contester le droit du Gouvernement travailliste du Royaume-Uni d'éprouver de la sympathie, et plus que de la sympathie, à l'égard des monopoles internationaux et des organisations capitalistes internationales qui se sont assigné comme un de leurs objectifs principaux de coordonner la lutte contre la classe ouvrière.

Les uns éprouvent de la sympathie pour les forces ouvrières de différents pays qui tentent de coordonner leurs efforts. D'autres par contre, comme, dans ce cas, le Gouvernement travailliste du Royaume-Uni, éprouvent de la sympathie à l'égard d'organisations internationales d'un autre genre. Mais pourquoi donc le Conseil de sécurité devrait-il s'occuper de l'étude de ces divers aspects de sympathie et d'antipathie? Le Conseil a des tâches d'un ordre entièrement différent, tâches qui sont prévues par la Charte des Nations Unies.

Parlant des événements et des changements récents qui se sont produits au sein du Gouvernement tchécoslovaque, le représentant de la France a déclaré [273^e séance]: « Je peux dire qu'aucun pays, sans doute, ne les a ressentis plus complètement que le mien, en raison de l'amitié qui unit

the Czech people—an old friendship which was formed even before there was a Czechoslovak State".

It would not be beside the point to ask the French representative whether it was in the name of the French Government's friendship to which he referred that French ruling circles (and they are virtually the same now as they were then) betrayed and sold out the people of Czechoslovakia to Hitler at Munich.

Was it in expression of that friendship that crowds of idle and wealthy Frenchmen welcomed with flowers and ovations the then Prime Minister of the French Government, Mr. Daladier, on his return to Paris from Munich, where together with the head of the United Kingdom Government, he committed the shameful act of betraying the Czechoslovakian people?

I have no doubt—I am even convinced—that the French people entertained and still entertain feelings of friendship for the people of Czechoslovakia. But I think it is blasphemous to identify the feelings of the French people with the feelings of those who betrayed the people of Czechoslovakia at Munich, and with the feeling of those who are the spiritual successors of the Munichites.

In conclusion I should like to remark with regard to the speeches made by the representative of Chile that he clearly belongs to the number of those who like to poke their noses into other people's affairs.

That concludes the brief remarks that I wished to make.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*) : I think it is preferable to take up immediately some of the arguments just presented by the representative of the Ukrainian SSR.

There is no need to dwell on the polite phrases of form with which he began and ended. I shall deal with the substance of his remarks.

The representative of the Ukrainian SSR made a long speech, but said very little about Czechoslovakia. He used a method of eloquence, or propaganda, which consists of speaking of a matter other than the subject under discussion. I believe that it is sufficient to call attention to this method to demonstrate its weakness.

I shall keep to certain political matters and past happenings discussed by the Ukrainian representative. I shall stress two points.

The Ukrainian representative spoke to us of a trip just made to Italy by the French Foreign Minister. I can assure him that the liberty of Czechoslovakia would certainly still be intact and that the Security Council would be able to give its time to other matters if Mr. Zorin's visit to Czechoslovakia had had the same purpose as that of Mr. Bidault to Italy.

The representative of the Ukrainian SSR evoked a memory which is painful to us—Munich. I said that an old friendship has long existed between my country and Czechoslovakia. The French nation feels that friendship. And surely

le peuple français au peuple tchèque, une vieille amitié qui s'est formée avant même qu'il n'y eût un Etat tchécoslovaque. >

Il ne serait pas déplacé de demander au représentant de la France si c'est au nom de l'amitié du Gouvernement français dont il a parlé que les cercles dirigeants français (qui n'ont pas changé, quant à leur essence) ont, à Munich, trahi et vendu à Hitler le peuple tchécoslovaque.

Est-ce au nom de cette amitié qu'à Paris, des foules de Français riches et oisifs ont accueilli avec des fleurs et des ovations le Président du Conseil français de l'époque, M. Daladier, à son retour de Munich où il avait, de concert avec le chef du Gouvernement du Royaume-Uni, honteusement trahi le peuple tchécoslovaque ?

Je ne doute pas, et je suis même certain, du fait que le peuple français éprouvait alors, et éprouve toujours, des sentiments d'amitié à l'égard du peuple tchécoslovaque. Mais il ne faut pas commettre le sacrilège de confondre les sentiments du peuple français avec les sentiments de ceux qui ont trahi le peuple tchécoslovaque à Munich, ni avec les sentiments de ceux qui sont les successeurs spirituels des gens de Munich.

Je voudrais noter, en terminant, qu'en ce qui concerne l'intervention du représentant du Chili, nous ne doutons pas qu'il soit de ceux qui se plaisent à fourrer le nez dans les affaires d'autrui.

Ce sont là les brèves observations que j'ai voulu faire dans mon intervention.

M. PARODI (France) : Je pense qu'il est préférable de relever tout de suite un certain nombre des arguments dont vient de se servir le représentant de la RSS d'Ukraine.

Il est inutile de m'arrêter à certaines amabilités de forme par lesquelles il a débuté et par lesquelles il a terminé. Je m'en tiendrai au fond de ce qu'il a dit.

Le représentant de la RSS d'Ukraine a fait un long exposé au cours duquel il a été très peu question de la Tchécoslovaquie. Il a usé d'un procédé d'éloquence ou de propagande qui consiste à parler d'autre chose que du sujet dont il est question. Je pense qu'il suffit de signaler ce procédé pour en faire ressortir toute la faiblesse.

Je suivrai le représentant de la RSS d'Ukraine sur certains des points de politique générale qu'il a soulevés et sur certains des souvenirs qu'il a évoqués. Je retiendrai deux points.

Le représentant de la RSS d'Ukraine nous a parlé du voyage que le Ministre des Affaires étrangères de France vient de faire en Italie. Je peux l'assurer que si le voyage de M. Zorin en Tchécoslovaquie avait eu le même caractère que celui de M. Bidault en Italie, certainement la liberté de la Tchécoslovaquie serait encore entière et le Conseil de sécurité pourrait consacrer son temps à d'autres sujets.

Le représentant de la RSS d'Ukraine a évoqué un souvenir qui est pénible pour nous, celui de Munich. J'avais dit qu'il y a entre mon pays et la Tchécoslovaquie une vieille et longue amitié. Tout Français ressent cette amitié. Et certaine-

the Czechoslovak people are aware of it also. It is nevertheless true that we did not go to the assistance of Czechoslovakia in 1938, but I shall give the Ukrainian representative a two-fold reply. Firstly, by not resorting to war in 1938—because we did not consider ourselves sufficiently prepared—we incurred a debt to the Czechoslovak people, a debt of which I am keenly aware. It is precisely because my sense of obligation is so deep that I feel that I have not the right, in the presence of this new attack against the liberty of the people of Czechoslovakia, not to denounce it, as I did the other day.

My second reply is as follows : My country did not resort to war in 1938 because we did not consider ourselves fully prepared. One year later, faced with similar circumstances, we did declare war even though we still were not fully prepared.

May I ask the Ukrainian representative what the Union of Soviet Socialist Republics was doing during this time ? Did she go to war in 1938 to rescue Czechoslovakia ? Did she, one year later, take up arms to rescue Poland ? Doubtless she had the same reasons as ours in 1938—she did not consider herself prepared to resort to war. But she not only failed to intervene, but even concluded a pact with Hitler and effected the partition of Poland.

There are some historical memories which it is better to leave buried. If we dig them up, we must do so completely.

That is all I had to say this afternoon.

The PRESIDENT : I have consulted the President of the Security Council for the next month as to the time of the next meeting on this question, and I propose that the Security Council should meet to discuss it on the afternoon of 6 April 1948.

The meeting rose at 6 p.m.

ment tous les Tchèques la connaissent aussi. Il est vrai, cependant, qu'en 1938, nous ne sommes pas allés au secours de la Tchécoslovaquie, mais je ferai deux réponses au représentant de la RSS d'Ukraine. La première est que, en 1938, n'étant pas entrés en guerre parce que nous ne nous sentions pas encore prêts, nous avions contracté une dette envers le peuple tchèque, dette que, pour ma part, je ressens profondément. Et c'est précisément parce que je la ressens profondément que je ne me serais pas reconnu le droit, en présence d'un nouvel attentat commis contre la liberté du peuple tchèque, de ne pas le dénoncer, ainsi que je l'ai fait l'autre jour.

Ma seconde réponse est celle-ci : Si, en 1938, mon pays n'est pas entré en guerre parce qu'il ne se sentait pas complètement prêt, un an après, il s'est trouvé de nouveau dans des circonstances analogues et il est entré en guerre, bien qu'il ne fût pas encore complètement prêt.

Je demande au représentant de la RSS d'Ukraine ce que faisait, pendant ce temps, l'Union des Républiques socialistes soviétiques ? Est-elle entrée en guerre, en 1938, pour aller au secours de la Tchécoslovaquie ? Un an après, a-t-elle pris les armes pour aller au secours de la Pologne ? Elle s'est abstenue, sans doute pour les mêmes raisons que nous en 1938, parce qu'elle ne se sentait pas prête à faire la guerre. Mais non seulement elle s'est abstenue d'intervenir : elle a conclu un pacte avec Hitler et partagé la Pologne.

Il y a des souvenirs historiques qu'il est préférable de ne pas évoquer. Si on les évoque, il faut le faire complètement.

Voilà ce que je tenais à dire dès ce soir.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'ai consulté le Président du Conseil de sécurité pour le mois prochain sur la date de la prochaine séance qui sera consacrée à cette question et je propose que le Conseil de sécurité se réunisse pour la discuter au cours de l'après-midi du 6 avril 1948.

La séance est levée à 18 heures.